



**PRÉFÈTE
DE LA RÉGION
BOURGOGNE
FRANCHE-COMTÉ**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°BFC-2026-114

PUBLIÉ LE 21 JUILLET 2026

Sommaire

ARS Bourgogne Franche-Comté / Direction de l'autonomie - DPPR

BFC-2026-05-29-00012 - 26.1189 Arrêté portant prolongation de la désignation de Madame Maïté LAURENT directrice des "Eparses" à CHAUX en qualité de directrice par intérim de la direction commune des EHPAD de Blamont et de l'Isle-sur-le-Doubs (2 pages) Page 3

BFC-2026-06-19-00002 - 26.1520 ARRETE portant actualisation du PRogramme Interdépartemental d'ACcompagnement des handicapés et de la perte d'autonomie PRIAC de Bourgogne Franche Comté pour la période 2026-2030 (38 pages) Page 6

DREAL Bourgogne Franche-Comté /

BFC-2026-07-20-00002 - Décision portant subdélégation de signature aux agents de la DREAL pour les missions sous autorité de la préfète de Bourgogne-Franche-Comté (15 pages) Page 45

DREAL Bourgogne Franche-Comté / Service Transports Mobilité

BFC-2026-07-17-00003 - Arrêté initial n°2026/STM/F.BAUD du 17/07/2026, relatif à l'agrément du Centre de formation ECOLE DE LA ROUTE F.BAUD habilité à dispenser la formation professionnelle initiale et continue des conducteurs du transport routier de Voyageurs (3 pages) Page 61

Mission nationale de contrôle / Antenne de Nancy

BFC-2026-07-16-00003 - 185 arrêté modificatif n°1 CPAM de la Nièvre (2 pages) Page 65

BFC-2026-07-16-00004 - 187 arrêté modificatif n°3 CPAM du Territoire de Belfort (2 pages) Page 68

Rectorat de la région académique Bourgogne Franche-comté /

BFC-2026-07-07-00017 - Arrêté intérim Madame Sophie MONTERO de Sébastien MARMOT (1 page) Page 71

BFC-2026-07-20-00001 - Arrêté rectoral liste éts zone blanche 2026-2027 + ANNEXE (4 pages) Page 73

ARS Bourgogne Franche-Comté

BFC-2026-05-29-00012

26.1189 Arrêté portant prolongation de la désignation de Madame Maïté LAURENT directrice des "Eparses" à CHAUX en qualité de directrice par intérim de la direction commune des EHPAD de Blamont et de l'Isle-sur-le-Doubs

DIRECTION DE L'ORGANISATION SOINS ET DE L'AUTONOMIE
Département Ressources et Moyens

**Arrêté ARS-BFC-DOSA-2026-1189 portant prolongation de la désignation de
Madame Maïté LAURENT, directrice
de l'Etablissement public « Les Eparses » de Chaux
en qualité de directrice par intérim de la direction commune des EHPAD de Blamont
et de l'Isle-sur-le-Doubs**

La directrice générale de l'Agence Régionale de Santé de Bourgogne-Franche-Comté ;

Vu le code de l'action sociale et des familles ;

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu la loi n°2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique ;

Vu le décret du 30 juillet 2025 portant nomination de la directrice générale de l'agence régionale de santé (ARS) de Bourgogne-Franche-Comté – Mme MARMIER (Mathilde) ;

Vu le décret n°2005-920 du 2 août 2005 portant dispositions relatives à la direction des établissements mentionnés à l'article 2 de la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière ;

Vu le décret n°2007-1930 du 26 décembre 2007 modifié, portant statut particulier du corps des directeurs d'établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux de la fonction publique hospitalière ;

Vu le décret n°2012-749 du 9 mai 2012 relatif à la prime de fonctions et de résultats des corps ou emplois fonctionnels des personnels de direction et des directeurs des soins à l'article 2 de la loi n°86-33 du 9 janvier 1986 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière ;

Vu l'arrêté du 9 mai 2012 fixant les montants de référence de la prime de fonctions et de résultats applicables aux corps ou emplois fonctionnels des personnels de direction et des directeurs des soins de la fonction publique hospitalière ;

Vu les dispositions du décret n°2018-255 du 9 avril 2018 relatif aux modalités d'indemnisation des périodes d'intérim et à l'indemnité de direction commune pour certains personnels de la fonction publique hospitalière et de l'arrêté du 9 avril 2018 fixant les montants de l'indemnisation des périodes d'intérim et de l'indemnité de direction commune pour certains personnels de la fonction publique hospitalière qui sont venus modifier les modalités d'indemnisation des intérim de direction ;

Vu l'arrêté du CNG du 19 septembre 2022 portant nomination de Madame Maïté LAURENT par la voie du détachement dans le corps des directeurs d'établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux pour une durée de cinq ans, en qualité de directrice de l'établissement public « Les Eparses » à Chaux, à compter du 01 octobre 2022 ;

Considérant le terme du contrat à durée déterminée de Madame COUFFIN-KAHN, directrice des EHPAD de Blamont et l'Isle-sur-le-Doubs, fixé le 31 mars 2026, et son départ effectif de l'établissement au titre de ses droits à congés le 18 février 2026 ;

Vu l'arrêté ARS-BFC-2023-331 portant désignation de Madame Maïté LAURENT, directrice de l'Etablissement public « Les Eparses » de Chaux, en qualité de directrice par intérim des EHPAD de Blamont et l'Isle-sur-le-Doubs, du 23 février 2026 au 31 mai 2026 ;

Considérant l'accord de Madame Maïté LAURENT, directrice de l'Etablissement public « Les Eparses » de Chaux, pour prolonger l'intérim de direction des EHPAD de Blamont et l'Isle-sur-le-Doubs, à compter du 01 juin 2026 ;

ARRETE

Article 1^{er} : L'intérim de direction des EHPAD de Blamont et de l'Isle-sur-le-Doubs assuré par Madame Maïté LAURENT, directrice de l'établissement public « Les Eparses » de Chaux est prolongé à compter du 1^{er} juin 2026 ;

Article 2 : Madame Maïté LAURENT bénéficiera, à ce titre, durant cette période, d'une majoration temporaire de la part fonctions perçue au titre de sa prime de fonctions et de résultats, conformément au barème fixé par l'arrêté du 9 avril 2018 susvisé.
La majoration du coefficient multiplicateur appliquée à la part fonctions de l'intéressé est fixée à 1, soit un montant de 380 € mensuel $[(4560 \times 1)/12]$.

Article 3 : Les frais exposés par Madame Maïté LAURENT, dans le cadre de cette désignation, lui seront remboursés par les EHPAD de Blamont et de l'Isle-sur-le-Doubs.

Article 4 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux ou être contesté, dans les conditions prévues au premier alinéa de l'article R421-1 du code de justice administrative, devant le tribunal administratif de Dijon, 2 rue d'Assas, 21000 Dijon, dans le délai de 2 mois à compter de sa notification.

Le tribunal administratif peut être saisi d'un recours déposé via l'application Télérecours citoyens accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Article 5 : La directrice de l'organisation des soins et de l'autonomie de l'ARS de Bourgogne-Franche-Comté et les Présidents des Conseils d'administration des EHPAD de Blamont et l'Isle-sur-le-Doubs sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié aux Recueils des actes administratifs de la préfecture du département du Doubs.

Fait à Dijon, le 29 mai 2026

La directrice générale,

Mathilde Marmier

ARS Bourgogne Franche-Comté

BFC-2026-06-19-00002

26.1520 ARRETE portant actualisation du
PRogramme Interdépartemental
d'ACcompagnement des handicaps et de la
perte d'autonomie PRIAC de Bourgogne Franche
Comté pour la période 2026-2030

Arrêté n° ARS-BFC-DOSA-2026-1520

**Portant actualisation du PRogramme Interdépartemental d'ACcompagnement
des handicaps et de la perte d'autonomie (PRIAC) de Bourgogne-Franche-Comté
pour la période 2026-2030**

**LA DIRECTRICE DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ
BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ**

Vu le code de la santé publique, notamment son article D.1432-40 ;

Vu le code de l'action sociale et des familles, notamment ses articles L.312-5-1, L.312-5-2, L.314-3 ;

Vu le décret du 30 juillet 2025 portant nomination de Madame Mathilde MARMIER en qualité de Directrice Générale de l'agence régionale de santé (ARS) Bourgogne-Franche-Comté ;

Vu l'instruction n° DGCS/SD5B/DSS/SD1A/CNSA/2025/148 du 26 novembre 2025 complétant l'instruction n° DGCS/SD5B/DSS/SD1A/CNSA/2025/66 du 27 mai 2025 relative aux orientations de la campagne budgétaire des établissements et services médico-sociaux accueillant des personnes en situation de handicap et des personnes âgées pour l'exercice 2025 ;

Vu l'arrêté n° ARSBFC/DG/2018-004 du 2 juillet 2018 du directeur général de l'ARS Bourgogne-Franche-Comté fixant la structuration du projet régional de santé (PRS) de Bourgogne-Franche-Comté 2018-2028 ;

Vu l'arrêté n° ARSBFC/DG/2023-004 du 31 octobre 2023 du directeur général de l'ARS Bourgogne-Franche-Comté portant adoption du cadre d'orientation stratégique, révisé pour la période 2023-2028, du projet régional de santé de Bourgogne-Franche-Comté 2018-2028 ;

Vu l'arrêté du 31 octobre 2023 du directeur général de l'ARS Bourgogne-Franche-Comté portant adoption du schéma régional de santé 2023-2028 du projet régional de santé de Bourgogne-Franche-Comté 2018-2028 ;

Vu l'arrêté n° ARS-BFC-DOSA-2025-1198 du 11 juillet 2025 du directeur général de l'ARS Bourgogne-Franche-Comté portant actualisation du PRogramme Interdépartemental d'ACcompagnement des handicaps et de la perte d'autonomie (PRIAC) Bourgogne-Franche-Comté pour la période 2025-2029 ;

Vu la consultation du 22 mai 2026 de la commission spécialisée pour les prises en charges et accompagnements médico-sociaux de la conférence régionale de la santé et de l'autonomie de Bourgogne-Franche-Comté concernant l'élaboration du PRIAC 2026-2030 ;

ARRÊTE

Article 1

Le PRogramme Interdépartemental d'ACcompagnement des handicaps et de la perte d'autonomie (PRIAC) des priorités régionales et interdépartementales de financement sur décision tarifaire du directeur général de l'ARS Bourgogne-Franche-Comté pour les créations, extensions ou transformations des établissements ou services médico-sociaux de la région Bourgogne-Franche-Comté, est arrêté pour la période 2026-2030.

Article 2

Le PProgramme Interdépartemental d'ACcompagnement des handicaps et de la perte d'autonomie (PRIAC) de Bourgogne-Franche-Comté 2026-2030 est annexé au présent acte.

Il peut être téléchargé sur le site de l'ARS www.bourgogne-franche-comte.ars.sante.fr.

Article 3

Le présent arrêté remplace l'arrêté n° ARS-BFC-DOSA-2025-1198 du 11 juillet 2025.

Article 4

Le présent arrêté peut faire l'objet dans les deux mois qui suivent sa publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Bourgogne-Franche-Comté :

- d'un recours gracieux auprès de la directrice générale de l'ARS Bourgogne-Franche-Comté (2 place des savoirs 21000 DIJON). Le recours administratif adressé, dans le délai précité, interrompt le délai pour introduire un recours contentieux ;
- d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de DIJON (22 rue d'Assas 21000 DIJON). Le tribunal administratif peut être saisi d'un recours déposé par voie dématérialisée via le site internet <https://www.telerecours.fr/>.

Article 5

La directrice de l'organisation des soins et de l'autonomie de l'ARS Bourgogne-Franche-Comté est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Bourgogne-Franche-Comté.

Fait à Dijon, le 19 juin 2026

La directrice générale,

Mathilde MARMIER

PRogramme Interdépartemental d'ACcompagnement

DES HANDICAPS ET

DE LA PERTE D'AUTONOMIE

PROGRAMME 2026-2030



Le PProgramme Interdépartemental d'ACcompagnement des handicaps et de la perte d'autonomie (PRIAC) est un outil de programmation pluriannuel des actions et des financements permettant la déclinaison opérationnelle des orientations du projet régional de santé dans le champ médico-social.

Actualisé chaque année, il donne une visibilité pluriannuelle des actions portées par l'ARS Bourgogne-Franche-Comté, en lien avec ses partenaires.

Ainsi, le PRIAC Bourgogne-Franche-Comté objective les autorisations, les installations qui seront mises en œuvre au cours des quatre années.

La programmation 2026-2030 s'inscrit dans les orientations stratégiques nationales :

- accompagner la transformation de l'offre pour la prise en charge des personnes en situation de handicap vers une société plus inclusive ;
- le versant Handicap est élaboré à partir des éléments issus des travaux 2024-2025 relatifs à la mise en œuvre du plan de création de 50 000 nouvelles solutions et de transformation de l'offre médico-sociale à destination des personnes en situation de handicap 2024-2030 ;
- valoriser les démarches de coopération entre les différents acteurs (déploiement de centres de ressources territoriaux pour un accompagnement renforcé au domicile des personnes âgées) ;
- prévenir la perte d'autonomie des personnes âgées et améliorer leur accompagnement à domicile pour limiter l'institutionnalisation, conformément au plan « Grand âge », notamment via un plan pluriannuel de déploiement de places pour la prise en charge infirmière à domicile.

Les projets présentés sont calibrés en cohérence avec les coûts de référence des établissements et services médico-sociaux en fonctionnement.

Apparaissent également les opérations de transformation à moyen constant opérées en territoire.

La méthodologie de l'élaboration du PRIAC 2026-2030 a été soumise pour avis à la commission spécialisée pour les prises en charge et accompagnements médico-sociaux de la Conférence Régionale de la Santé et de l'Autonomie (CRSA) de Bourgogne-Franche-Comté.

Prise en charge et accompagnement des personnes âgées et des personnes handicapées vieillissantes

Programme Interdépartemental d'accompagnement des handicaps et de la perte d'autonomie (PRIAC) 2026 – 2030

Actualisation 2026 - personnes âgées

1.1 Etablissements et services de la Côte-d'Or

Mode PEC	Catégorie structure	Structure	Localisation	Description de l'action	Public / déficience	Nb places	TOTAL	Plan/Stratégie concernés	Année installation prévue
HP	EHPAD	EHPAD LE CHAMP DE MARS	SELONGEY	Extension	Personnes âgées	2	30 686 €	REDÉPLOIEMENT	Réalisé en 2025
HP	EHPAD	EHPAD BELFONTAINE	FONTAINE-LÈS-DIJON	Extension par transformation	Personnes âgées	5	60 802 €	REDÉPLOIEMENT	Réalisé en 2025
PASA DE NUIT	EHPAD	EHPAD NOTRE DAME DE LA VISITATION	DIJON	Pérennisation expérimentation	Personnes âgées	14	90 000 €	DÉVELOPPEMENT OFFRE PASA	Réalisé en 2025
HT	EHPAD	EHPAD LES TERRASSES DU SUZON	MESSIGNY-ET-VANTOUX	Extension par transformation	Personnes âgées	2	29 867 €	REDÉPLOIEMENT	Réalisé en 2025
UPPA	EHPAD	EHPAD DU CH HCO VITTEAUX	VITTEAUX	Création	Personnes âgées	-	108 000 €	FINANCEMENTS COMPLÉMENTAIRES	Réalisé en 2025
PA	SSIAD	SSIAD DU CH HCO VITTEAUX	VITTEAUX	Extension	Personnes âgées	16	256 000 €	DÉVELOPPEMENT OFFRE DOMICILE	Réalisé en 2025
PA	SSIAD	SSIAD DU LAC CSI	DIJON	Extension	Personnes âgées	10	160 000 €	DÉVELOPPEMENT OFFRE DOMICILE	Réalisé en 2025
PA	SPASAD	SPASAD ADMR 21	GENLIS	Extension	Personnes âgées	26	416 000 €	DÉVELOPPEMENT OFFRE DOMICILE	Réalisé en 2025
PA	SPASAD	SPASAD ATOME GRAND DIJON	QUETIGNY	Extension	Personnes âgées	30	480 000 €	DÉVELOPPEMENT OFFRE DOMICILE	Réalisé en 2025
PA	SSIAD	SSIAD NOLAY	NOLAY	Extension	Personnes âgées	5	80 000 €	DÉVELOPPEMENT OFFRE DOMICILE	Réalisé en 2025
PASA	EHPAD	EHPAD LE CROMOIS	QUETIGNY	Création	Personnes âgées	12	63 086 €	DÉVELOPPEMENT OFFRE PASA	2026
PASA	EHPAD	EHPAD ST-JOSEPH	ST-JULIEN	Création	Personnes âgées	12	63 086 €	DÉVELOPPEMENT OFFRE PASA	2026
PASA	EHPAD	EHPAD RÉSIDENCE LE PANORAMA	HAUTEVILLE-LÈS-DIJON	Création	Personnes âgées	12	63 086 €	DÉVELOPPEMENT OFFRE PASA	2026
PASA DE NUIT	EHPAD	EHPAD ST-PHILIBERT	DIJON	Pérennisation expérimentation	Personnes âgées	14	90 000 €	DÉVELOPPEMENT OFFRE PASA	2026
PFR	AJA	AJA MARGUERITE VEROT	ST-APOLLINAIRE	Extension	Personnes âgées	-	200 000 €	AGIR AIDANT	2026
CRT	EHPAD	EHPAD LES HORTENSIA FRED WORMSER	DIJON	Création	Personnes âgées	-	400 000 €	DÉVELOPPEMENT CRT	2026
CRT	EHPAD	EHPAD HC BEAUNE SEURRE	SEURRE	Création	Personnes âgées	-	400 000 €	DÉVELOPPEMENT CRT	2026
PA	SPASAD	SPASAD ADMR 21	GENLIS	Extension	Personnes âgées	30	480 000 €	DÉVELOPPEMENT OFFRE DOMICILE	2026
PA	SPASAD	SPASAD ATOME GRAND DIJON	QUETIGNY	Extension	Personnes âgées	30	480 000 €	DÉVELOPPEMENT OFFRE DOMICILE	2026
HP	EHPAD	EHPAD DE PRÉCY-SOUS-THIL	PRÉCY-SOUS-THIL	Création	Personnes âgées	10	152 612 €	REDÉPLOIEMENT	2027

1.2 Etablissements et services du Doubs (en 1.8 sont identifiés les ESMS de l'Aire Urbaine)

Mode PEC	Catégorie structure	Structure	Localisation	Description de l'action	Public / déficience	Nb places	TOTAL	Plan/Stratégie concernés	Année installation prévue
CRT	EHPAD	EHPAD DU CLS BELLEVAUX	BESANÇON	Création	Personnes âgées	-	400 000 €	DÉVELOPPEMENT CRT	Réalisé en 2025
PA	SSIAD	SSIAD PONT-DE-ROIDE	PONT-DE-ROIDE	Extension	Personnes âgées	5	80 000 €	DÉVELOPPEMENT OFFRE DOMICILE	Réalisé en 2025
PA	SPASAD	SPASAD ELIAD BESANÇON	BESANÇON	Extension	Personnes âgées	10	160 000 €	DÉVELOPPEMENT OFFRE DOMICILE	Réalisé en 2025
PA	SSIAD	SSIAD ÉTABLISSEMENT DE SANTE DE QUINGEY	QUINGEY	Extension	Personnes âgées	4	64 000 €	DÉVELOPPEMENT OFFRE DOMICILE	Réalisé en 2025
HP	EHPAD	EHPAD DU VAL DE LOUE	ORNANS	Création	Personnes âgées	2	23 240 €	REDÉPLOIEMENT	2026
HP	EHPAD	EHPAD JEAN XXIII	MONTFERRAND-LE-CHÂTEAU	Extension	Personnes âgées	4	49 243 €	REDÉPLOIEMENT	2026
PASA DE NUIT				Pérennisation expérimentation	Personnes âgées	14	90 000 €	DÉVELOPPEMENT OFFRE PASA	2026
PASA	EHPAD	EHPAD LE HAVRE DES JONCHETS	GRAND-CHARMONT	Création	Personnes âgées	14	73 600 €	DÉVELOPPEMENT OFFRE PASA	2026
PASA DE NUIT	EHPAD	EHPAD LA RETRAITE LES 7 COLLINES	BESANÇON	Pérennisation expérimentation	Personnes âgées	14	90 000 €	DÉVELOPPEMENT OFFRE PASA	2026
PFR	AJA	AJA ELIAD PONTARLIER	PONTARLIER	Extension	Personnes âgées	-	48 000 €	AGIR AIDANT	2026
PFR	EHPAD	EHPAD RÉSIDENCE SURLEAU	MONTBÉLIARD	Extension	Personnes âgées	-	79 000 €	AGIR AIDANT	2026
CRT	EHPAD	EHPAD ALEXIS MARQUISET MAMIROLLE	MAMIROLLE	Création	Personnes âgées	-	400 000 €	DÉVELOPPEMENT CRT	2026
HP	EHPAD	EHPAD L'ORÉE DU DOUBS	ST-VIT	Création et transformation	Personnes âgées	75	1 217 849 €	FONGIBILITÉ / REDÉPLOIEMENT	2026
HT					Personnes âgées	3	46 500 €	REDÉPLOIEMENT	2026
AJ					Personnes âgées	6	84 600 €	REDÉPLOIEMENT	2026
PASA					Personnes âgées	14	73 600 €	DÉVELOPPEMENT OFFRE PASA	2026
EHPAD hors les murs					Personnes âgées	5	67 500 €	REDÉPLOIEMENT	2026
HP	EHPAD	EHPAD LES JARDINS DE POMONE	VALENTIGNEY	Création et transformation	Personnes âgées	82	1 555 314 €	REDÉPLOIEMENT	2026
HT					Personnes âgées	3	46 500 €	REDÉPLOIEMENT	2026
AJ					Personnes âgées	6	84 600 €	REDÉPLOIEMENT	2026
PASA					Personnes âgées	14	73 600 €	DÉVELOPPEMENT OFFRE PASA	2026
CRT					Personnes âgées	-	400 000 €	DÉVELOPPEMENT CRT	2026

Mode PEC	Catégorie structure	Structure	Localisation	Description de l'action	Public / déficience	Nb places	TOTAL	Plan/Stratégie concernés	Année installation prévue
HT	EHPAD	EHPAD LES COTEAUX DE L'USEROLLE	VALDAHON	Création	Personnes âgées	3	46 500 €	FONGIBILITÉ	2026
AJ					Personnes âgées	10	141 000 €	FONGIBILITÉ	2026
PASA					Personnes âgées	14	73 600 €	FONGIBILITÉ	2026
PHV					Personnes âgées	11	113 000 €	FINANCEMENTS COMPLÉMENTAIRES	2026
CRT					Personnes âgées	-	400 000 €	DÉVELOPPEMENT CRT	2027
PA	SPASAD	SPASAD CCAS BESANÇON	BESANÇON	Extension	Personnes âgées	4	64 000 €	DÉVELOPPEMENT OFFRE DOMICILE	2026
PA	SPASAD	SPASAD VIA'DOM PMA	MONTBÉLIARD	Extension	Personnes âgées	10	160 000 €	DÉVELOPPEMENT OFFRE DOMICILE	2026
PA	SPASAD	SPASAD CCAS MONTBÉLIARD	MONTBÉLIARD	Extension	Personnes âgées	5	80 000 €	DÉVELOPPEMENT OFFRE DOMICILE	2026
PA	SPASAD	SPASAD AUDINCOURT ET ENVIRONS	AUDINCOURT	Extension	Personnes âgées	10	160 000 €	DÉVELOPPEMENT OFFRE DOMICILE	2026
HP	EHPAD	EHPAD FRANCHE MONTAGNE	MAÏCHE	Extension	Personnes âgées	19	356 354 €	REDÉPLOIEMENT	2028
HP	EHPAD	EHPAD DU CH PAUL NAPPEZ MORTEAU	MORTEAU	Extension	Personnes âgées	20	352 721 €	FONGIBILITÉ	2030
HT					Personnes âgées	4	62 000 €	FONGIBILITÉ	2030

1.3 Etablissements et services du Jura

Mode PEC	Catégorie structure	Structure	Localisation	Description de l'action	Public / déficience	Nb places	TOTAL	Plan/Stratégie concernés	Année installation prévue
PASA	EHPAD	EHPAD PIERRE BABET	CHAUSSIN	Création	Personnes âgées	14	73 600 €	FINANCEMENTS COMPLÉMENTAIRES	Réalisé en 2025
PASA	EHPAD	EHPAD LE JARDIN DE SÉQUANIE	TAVAUX	Création	Personnes âgées	14	73 600 €	FINANCEMENTS COMPLÉMENTAIRES	Réalisé en 2025
PASA	EHPAD	EHPAD MAISON FRANÇOIS D'ASSISE	LONS-LE-SAUNIER	Création	Personnes âgées	14	73 600 €	FINANCEMENTS COMPLÉMENTAIRES	Réalisé en 2025
PASA	EHPAD	EHPAD DU CHIPR	POLIGNY	Création	Personnes âgées	14	73 600 €	DÉVELOPPEMENT OFFRE PASA	Réalisé en 2025
HT	EHPAD	EHPAD DU CHIPR	BRACON	Création	Personnes âgées	3	46 500 €	REDÉPLOIEMENT	Réalisé en 2025
HT	EHPAD	EHPAD RÉSIDENCE DU MONT BAYARD, ST-CLAUDE	ST-CLAUDE	Création	Personnes âgées	1	15 500 €	REDÉPLOIEMENT	Réalisé en 2025
HT	EHPAD	EHPAD DU CH JURA SUD	CHAMPAGNOLE	Création	Personnes âgées	1	13 003 €	REDÉPLOIEMENT	Réalisé en 2025
UPPA	EHPAD	EHPAD MAISON FRANÇOIS D'ASSISE	LONS-LE-SAUNIER	Création	Personnes âgées	-	108 000 €	FINANCEMENTS COMPLÉMENTAIRES	Réalisé en 2025
PA	SPASAD	SPASAD ABRAPA JURA	LONS-LE-SAUNIER	Extension	Personnes âgées	18	288 000 €	DÉVELOPPEMENT OFFRE DOMICILE	Réalisé en 2025
PA	SPASAD	SPASAD LE PARVIS	POLIGNY	Extension	Personnes âgées	26	416 000 €	DÉVELOPPEMENT OFFRE DOMICILE	Réalisé en 2025
ES-A/MND	SPASAD	SPASAD LE PARVIS	POLIGNY	Extension	Personnes âgées	10	170 000 €	DÉVELOPPEMENT OFFRE DOMICILE	Réalisé en 2025
HP	EHPAD	EHPAD MAISON FRANÇOIS D'ASSISE	LONS-LE-SAUNIER	Création	Personnes âgées	2	33 093 €	REDÉPLOIEMENT	2026
HP	EHPAD	EHPAD RÉSIDENCE DE COURCELLES	ROCHEFORT-SUR-NENON	Création	Personnes âgées	4	75 654 €	REDÉPLOIEMENT	2026
PASA	EHPAD	EHPAD RÉSIDENCE DU MONT BAYARD, ST-CLAUDE	ST-CLAUDE	Création	Personnes âgées	14	73 600 €	DÉVELOPPEMENT OFFRE PASA	2026
PASA	EHPAD	EHPAD DE BIAN COUSANCE	COUSANCE	Création	Personnes âgées	14	73 600 €	DÉVELOPPEMENT OFFRE PASA	2026
PASA	EHPAD	EHPAD RÉSIDENCE DES LACS	CLAIRVAUX-LES-LACS	Création	Personnes âgées	12	63 086 €	DÉVELOPPEMENT OFFRE PASA	2026
PASA	EHPAD	EHPAD CHEMIN DE YOLINE	NOZEROY	Création	Personnes âgées	14	73 600 €	DÉVELOPPEMENT OFFRE PASA	2026
UHR	EHPAD	EHPAD DU CHS ABERJOUX ET MURIERS	ST-YLIE	Création	Personnes âgées	14	240 881 €	FINANCEMENTS COMPLÉMENTAIRES	2026
CRT	EHPAD	EHPAD LE JARDIN DE SÉQUANIE	TAVAUX	Création	Personnes âgées	-	400 000 €	DÉVELOPPEMENT CRT	2026
HP	EHPAD	EHPAD ADEF RÉSIDENCES	CHAMPAGNOLE	Création	Personnes âgées	94	1 488 516 €	FONGIBILITÉ / REDÉPLOIEMENT	2026
HT					Personnes âgées	3	46 500 €	REDÉPLOIEMENT	2026
PASA					Personnes âgées	14	73 600 €	FINANCEMENTS COMPLÉMENTAIRES	2026
PHV					Personnes âgées	15	271 836 €	FINANCEMENTS COMPLÉMENTAIRES	2026

Mode PEC	Catégorie structure	Structure	Localisation	Description de l'action	Public / déficience	Nb places	TOTAL	Plan/Stratégie concernés	Année installation prévue
HP	EHPAD	EHPAD ST-JOSEPH DOLE	DOLE	Création	Personnes âgées	8	128 975 €	REDÉPLOIEMENT	2027
HP	EHPAD	EHPAD ST-JOSEPH DOLE	DOLE	Création	Personnes âgées	15	241 830 €	REDÉPLOIEMENT	2027
HP	EHPAD	EHPAD DE BIAN COUSANCE	COUSANCE	Extension par transformation	Personnes âgées	4	65 858 €	REDÉPLOIEMENT	2027
PASA DE NUIT	EHPAD	EHPAD LA MAIS'ANGE	MALANGE	Pérennisation expérimentation	Personnes âgées	14	90 000 €	DÉVELOPPEMENT OFFRE PASA	2027
PHV	EHPAD	EHPAD DU CHS ABERJOUX ET MURIERS	ST-YLIE	Création	Personnes âgées	15	271 836 €	FINANCEMENTS COMPLÉMENTAIRES	2027
HP	EHPAD	EHPAD DU CH JURA SUD	CHAMPAGNOLE	Extension par transformation	Personnes âgées	28	508 885 €	REDÉPLOIEMENT	2028
HP	EHPAD	EHPAD EDILYS	LONS-LE-SAUNIER	Extension par transformation	Personnes âgées	37	463 733 €	REDÉPLOIEMENT	2029
HP	EHPAD	EHPAD DU CH DOLE	DOLE	Extension par transformation	Personnes âgées	40	824 511 €	REDÉPLOIEMENT	2029

1.4 Etablissements et services de la Nièvre

Mode PEC	Catégorie structure	Structure	Localisation	Description de l'action	Public / déficience	Nb places	TOTAL	Plan/Stratégie concernés	Année installation prévue
HT	EHPAD	EHPAD DE LUZY	LUZY	Extension par transformation	Personnes âgées	2	31 000 €	REDÉPLOIEMENT	Réalisé en 2025
PASA	EHPAD	EHPAD DU CH CLAMECY	CLAMECY	Pérennisation expérimentation	Personnes âgées	12	63 086 €	REDÉPLOIEMENT	Réalisé en 2025
PA	SSIAD	SSIAD DU CLS ST-PIERRE-LE-MOÛTIER	ST-PIERRE-LE-MOÛTIER	Extension	Personnes âgées	3	48 000 €	DÉVELOPPEMENT OFFRE DOMICILE	Réalisé en 2025
PA	SSIAD	SSIAD NEVERS CROIX-ROUGE	NEVERS	Extension	Personnes âgées	8	128 000 €	DÉVELOPPEMENT OFFRE DOMICILE	Réalisé en 2025
PA	SSIAD	SSIAD LA MACHINE	LA MACHINE	Extension	Personnes âgées	6	96 000 €	DÉVELOPPEMENT OFFRE DOMICILE	Réalisé en 2025
PA	SPASAD	SPASAD COSNE COURS SUR LOIRE	COSNE-COURS-SUR-LOIRE	Extension	Personnes âgées	3	48 000 €	DÉVELOPPEMENT OFFRE DOMICILE	Réalisé en 2025
PA	SSIAD	SSIAD ADMR 58	LA CHARITÉ-SUR-LOIRE	Extension	Personnes âgées	3	48 000 €	DÉVELOPPEMENT OFFRE DOMICILE	Réalisé en 2025
PA	SPASAD	SPASAD MOULINS-ENGILBERT	MOULINS-ENGILBERT	Extension	Personnes âgées	1	16 000 €	DÉVELOPPEMENT OFFRE DOMICILE	Réalisé en 2025
PA	SSIAD	SSIAD DU CH DE LORMES	LORMES	Extension	Personnes âgées	2	32 000 €	DÉVELOPPEMENT OFFRE DOMICILE	Réalisé en 2025
HP	EHPAD	EHPAD BERNARD DE LAPLANCHE	MILLAY	Extension par transformation	Personnes âgées	5	84 883 €	REDÉPLOIEMENT	2026
HT	EHPAD	EHPAD OEUVRE HOSPITALIÈRE	CORBIGNY	Extension par transformation	Personnes âgées	1	11 927 €	REDÉPLOIEMENT	2026
PASA	EHPAD	EHPAD LES OCRIÈRES	ST-AMAND-EN-PUISAYE	Création par transformation	Personnes âgées	14	73 600 €	REDÉPLOIEMENT	2026
PASA DE NUIT	EHPAD	EHPAD DU CH HENRI DUNANT	LA CHARITÉ-SUR-LOIRE	Pérennisation expérimentation	Personnes âgées	14	90 000 €	DÉVELOPPEMENT OFFRE PASA	2026
PASA DE NUIT	EHPAD	EHPAD OEUVRE HOSPITALIÈRE	CORBIGNY	Pérennisation expérimentation	Personnes âgées	14	90 000 €	DÉVELOPPEMENT OFFRE PASA	2026
AJ	EHPAD	EHPAD LES OCRIÈRES	ST-AMAND-EN-PUISAYE	Extension par transformation	Personnes âgées	6	84 600 €	REDÉPLOIEMENT	2026
UPPA	EHPAD	EHPAD DU CH HENRI DUNANT	LA CHARITÉ-SUR-LOIRE	Création	Personnes âgées	-	108 000 €	FINANCEMENTS COMPLÉMENTAIRES	2026
UHR	EHPAD	EHPAD CH DECIZE	DECIZE	Création	Personnes âgées	14	240 881 €	FONGIBILITÉ	2026
CRT	EHPAD	EHPAD OEUVRE HOSPITALIÈRE	CORBIGNY	Création	Personnes âgées	-	400 000 €	DÉVELOPPEMENT CRT	2026
CRT	EHPAD	EHPAD DU CH CHÂTEAU-CHINON	CHÂTEAU-CHINON	Création	Personnes âgées	-	400 000 €	DÉVELOPPEMENT CRT	2026
CRT	EHPAD	EHPAD DU CH COSNE-COURS-SUR-LOIRE	COSNE-COURS-SUR-LOIRE	Création	Personnes âgées	-	400 000 €	DÉVELOPPEMENT CRT	2026

Mode PEC	Catégorie structure	Structure	Localisation	Description de l'action	Public / déficience	Nb places	TOTAL	Plan/Stratégie concernés	Année installation prévue
HP	EHPAD	EHPAD LES OCRIÈRES	ST-AMAND-EN-PUISAYE	Extension par transformation	Personnes âgées	2	28 428 €	REDÉPLOIEMENT	2027
HP	EHPAD	EHPAD LES FEUILLANTINES	MAGNY-COURS	Extension par transformation	Personnes âgées	12	166 114 €	REDÉPLOIEMENT	2027
HP	EHPAD	EHPAD MARION DE GIVRY	NEVERS	Extension par transformation	Personnes âgées	6	97 780 €	REDÉPLOIEMENT	2027
UHR	EHPAD	EHPAD DU CLS ST-PIERRE-LE-MOÛTIER	ST-PIERRE-LE-MOÛTIER	Extension par transformation	Personnes âgées	12	206 470 €	REDÉPLOIEMENT	2027
PHV	EHPAD	EHPAD DU CLS ST-PIERRE-LE-MOÛTIER	ST-PIERRE-LE-MOÛTIER	Extension par transformation	Personnes âgées	12	70 000 €	REDÉPLOIEMENT	2027
HP	EHPAD	EHPAD OEUVRE HOSPITALIÈRE	CORBIGNY	Extension par transformation	Personnes âgées	2	31 870 €	REDÉPLOIEMENT	2028

1.5 Etablissements et services de la Haute-Saône (en 1.8 sont identifiés les ESMS de l'Aire Urbaine)

Mode PEC	Catégorie structure	Structure	Localisation	Description de l'action	Public / déficience	Nb places	TOTAL	Plan/Stratégie concernés	Année installation prévue
PASA	EHPAD	EHPAD DE NEUREY GHHS	NEUREY-LÈS-LA-DEMIE	Création	Personnes âgées	14	73 600 €	DÉVELOPPEMENT OFFRE PASA	Réalisé en 2025
PA	SSIAD	SSIAD DAMPIERRE-SUR-SALON	DAMPIERRE-SUR-SALON	Extension	Personnes âgées	5	80 000 €	DÉVELOPPEMENT OFFRE DOMICILE	Réalisé en 2025
PA	SPASAD	SPASAD ADMR 70	VAUVILLERS	Extension	Personnes âgées	9	144 000 €	DÉVELOPPEMENT OFFRE DOMICILE	Réalisé en 2025
ES-A/MND	SPASAD	SPASAD ELIAD VESOUL	VESOUL	Extension	Personnes âgées	5	85 000 €	DÉVELOPPEMENT ESA	Réalisé en 2025
PASA DE NUIT	EHPAD	EHPAD VILLA ST-JOSEPH	SCEY-SUR-SAÔNE	Pérennisation expérimentation	Personnes âgées	14	90 000 €	DÉVELOPPEMENT OFFRE PASA	2026
PASA DE NUIT	EHPAD	EHPAD JEAN MICHEL	SAULX	Pérennisation expérimentation	Personnes âgées	14	90 000 €	DÉVELOPPEMENT OFFRE PASA	2026
PA	SAAS	SAAS VIA'DOM HÉRICOURT	HÉRICOURT	Extension	Personnes âgées	2	32 000 €	DÉVELOPPEMENT OFFRE DOMICILE	2026
PA	SPASAD	SPASAD ELIAD VESOUL	VESOUL	Extension	Personnes âgées	10	160 000 €	DÉVELOPPEMENT OFFRE DOMICILE	2026
AJ	EHPAD	EHPAD COURNOT CHANGEY	GRAY	Expérimentation	Personnes âgées	2	28 000 €	REDÉPLOIEMENT	2027
HP	EHPAD	EHPAD ADMR 70	à définir	Extension	Personnes âgées	5	59 519 €	PSGA	2028
				Extension	Personnes âgées	22	294 436 €	FONGIBILITÉ	2028
				Extension par transformation	Personnes âgées	7	110 295 €	REDÉPLOIEMENT	2028
				Extension par transformation	Personnes âgées	6	88 709 €	REDÉPLOIEMENT	2028

1.6 Etablissements et services de la Saône-et-Loire

Mode PEC	Catégorie structure	Structure	Localisation	Description de l'action	Public / déficience	Nb places	TOTAL	Plan/Stratégie concernés	Année installation prévue
HP	EHPAD	EHPAD ROGER LAGRANGE	CHALON-SUR-SAÔNE	Extension par transformation	Personnes âgées	2	28 000 €	REDÉPLOIEMENT	Réalisé en 2025
HP	EHPAD	EHPAD LE NID D'AVELINE	ST-GERMAIN-DU-PLAIN	Extension par transformation	Personnes âgées	16	225 837 €	REDÉPLOIEMENT	Réalisé en 2025
HP	EHPAD	EHPAD RÉSIDENCE CŒUR DU BRIONNAIS	MARCIGNY	Extension par transformation	Personnes âgées	6	97 928 €	REDÉPLOIEMENT	Réalisé en 2025
PASA	EHPAD	EHPAD DU CH HOTEL DIEU LES CHANAUX	MÂCON	Création	Personnes âgées	14	73 600 €	DÉVELOPPEMENT OFFRE PASA	Réalisé en 2025
PASA	EHPAD	EHPAD NICOLE LIMOGES	CIEL	Création	Personnes âgées	14	73 600 €	FONGIBILITÉ	Réalisé en 2025
PASA	EHPAD	EHPAD ANTONIN ACHARENTRE	CHAUFFAILLES	Création	Personnes âgées	14	73 600 €	DÉVELOPPEMENT OFFRE PASA	Réalisé en 2025
HT	EHPAD	EHPAD LES JARDINS MEDICIS	MONTCEAU-LES-MINES	Extension par transformation	Personnes âgées	2	31 000 €	REDÉPLOIEMENT	Réalisé en 2025
PHV	EHPAD	EHPAD LA CHANSONNIÈRE	ST-DÉSERT	Création	Personnes âgées	-	339 120 €	FINANCEMENTS COMPLÉMENTAIRES	Réalisé en 2025
PHV	EHPAD	EHPAD RDAS	MÂCON	Création	Personnes âgées	-	271 836 €	FINANCEMENTS COMPLÉMENTAIRES	Réalisé en 2025
PA	SSIAD	SSIAD DE ST-GENGOUX LE NATIONAL	ST-GENGOUX-LE-NATIONAL	Extension	Personnes âgées	2	32 000 €	DÉVELOPPEMENT OFFRE DOMICILE	Réalisé en 2025
PA	SSIAD	SSIAD BUXY GIVRY	BUXY	Extension	Personnes âgées	3	48 000 €	DÉVELOPPEMENT OFFRE DOMICILE	Réalisé en 2025
PA	SPASAD	SPASAD AUTUN	AUTUN	Extension	Personnes âgées	7	112 000 €	DÉVELOPPEMENT OFFRE DOMICILE	Réalisé en 2025
ES-A/MND	SSIAD	SSIAD APA MONTCEAU	MONTCEAU-LES-MINES	Extension par transformation	Personnes âgées	10	187 286 €	DÉVELOPPEMENT OFFRE DOMICILE	Réalisé en 2025
ES-A/MND	SSIAD	SSIAD BRESSE DU NORD	MERVANS	Extension	Personnes âgées	3	51 000 €	DÉVELOPPEMENT OFFRE DOMICILE	Réalisé en 2025
HP	EHPAD	EHPAD NOTRE DAME DE MARLOUX	MELLECEY	Extension par transformation	Personnes âgées	3	34 810 €	REDÉPLOIEMENT	2026
PASA	EHPAD	EHPAD CHARLES BORGEOT	PIERRE-DE-BRESSE	Création	Personnes âgées	14	73 600 €	REDÉPLOIEMENT	2026
PASA	EHPAD	EHPAD LE NID D'AVELINE	ST-GERMAIN-DU-PLAIN	Création	Personnes âgées	14	73 600 €	REDÉPLOIEMENT	2026
PASA DE NUIT	EHPAD	EHPAD LE BOCAGE	LA CHAPELLE-DE-GUINCHAY	Pérennisation expérimentation	Personnes âgées	14	90 000 €	DÉVELOPPEMENT OFFRE PASA	2026
PASA DE NUIT	EHPAD	EHPAD CHAMPROUGE	MAZILLE	Pérennisation expérimentation	Personnes âgées	14	90 000 €	DÉVELOPPEMENT OFFRE PASA	2026
PASA DE NUIT	EHPAD	EHPAD RÉSIDENCE MARCELLIN VOLLAT	DIGOIN	Pérennisation expérimentation	Personnes âgées	14	90 000 €	DÉVELOPPEMENT OFFRE PASA	2026
PASA DE NUIT	EHPAD	EHPAD AUTUN CROIX BLANCHE	AUTUN	Pérennisation expérimentation	Personnes âgées	14	90 000 €	DÉVELOPPEMENT OFFRE PASA	2026
PFR	EHPAD	EHPAD RDAS	MÂCON	Extension	Personnes âgées	-	10 000 €	AGIR AIDANT	2026

Mode PEC	Catégorie structure	Structure	Localisation	Description de l'action	Public / déficience	Nb places	TOTAL	Plan/Stratégie concernés	Année installation prévue
PFR	EHPAD	EHPAD LE CREUSOT DEMI LUNE	LE CREUSOT	Extension	Personnes âgées	-	42 000 €	AGIR AIDANT	2026
HT	EHPAD	EHPAD CHÂTEAU DES CROZES	FRONTENAUD	Extension par transformation	Personnes âgées	3	42 952 €	REDÉPLOIEMENT	2026
HT	EHPAD	EHPAD DE RAMBUTEAU ET DE ROCCA	BOIS-STE-MARIE	Extension par transformation	Personnes âgées	1	16 166 €	REDÉPLOIEMENT	2026
HT	EHPAD	EHPAD PERNET DU CHBL	LOUHANS	Extension par transformation	Personnes âgées	2	34 263 €	REDÉPLOIEMENT	2027
HP	EHPAD	EHPAD CHS SEVREY	SEVREY	Extension par transformation	Personnes âgées	34	676 300 €	REDÉPLOIEMENT	2029
HT	EHPAD	EHPAD CHS SEVREY	SEVREY	Extension par transformation	Personnes âgées	4	59 590 €	REDÉPLOIEMENT	2029

1.7 Etablissements et services de l'Yonne

Mode PEC	Catégorie structure	Structure	Localisation	Description de l'action	Public / déficience	Nb places	TOTAL	Plan/Stratégie concernés	Année installation prévue
HP	EHPAD	EHPAD RÉSIDENCE COLBERT	SEIGNELAY	Création	Personnes âgées	1	18 603 €	REDÉPLOIEMENT	Réalisé en 2025
HP	EHPAD	EHPAD RÉSIDENCE FRANÇOIS COLLET	VERMENTON	Extension par transformation	Personnes âgées	2	36 198 €	REDÉPLOIEMENT	Réalisé en 2025
HP	EHPAD	EHPAD CHÂTEAU DE NANTOU	POURRAIN	Extension par transformation	Personnes âgées	2	28 846 €	REDÉPLOIEMENT	Réalisé en 2025
HP	EHPAD	EHPAD RÉSIDENCE DE L'ÉTOILE	SENS	Extension par transformation	Personnes âgées	27	448 874 €	REDÉPLOIEMENT	Réalisé en 2025
HP	EHPAD	EHPAD CHÂTEAU DE BOURRON	CHAMPCEVRAIS	Extension par transformation	Personnes âgées	6	72 614 €	REDÉPLOIEMENT	Réalisé en 2025
HP	EHPAD	EHPAD LE MANOIR DE LA POMMERAIE	LA CHAPELLE-SUR-OREUSE	Extension par transformation	Personnes âgées	12	178 359 €	REDÉPLOIEMENT	Réalisé en 2025
PASA	EHPAD	EHPAD DU CH TONNERRE	TONNERRE	Création	Personnes âgées	14	73 600 €	DÉVELOPPEMENT OFFRE PASA	Réalisé en 2025
AJA	AJA	AJA EPNAK	COULANGES-SUR-YONNE	Création	Personnes âgées	15	248 790 €	REDÉPLOIEMENT	Réalisé en 2025
PHV	EHPAD	EHPAD JOSÉPHINE NORMAND	BRIENON-SUR-ARMANÇON	Création	Personnes âgées	13	146 952 €	FINANCEMENTS COMPLÉMENTAIRES	Réalisé en 2025
UPPA	EHPAD	EHPAD MDRY	AUXERRE	Extension par transformation	Personnes âgées	-	108 000 €	REDÉPLOIEMENT	Réalisé en 2025
PFR	EHPAD	EHPAD MDRY	AUXERRE	Extension	Personnes âgées	-	288 000 €	AGIR AIDANT	Réalisé en 2025
PA	SSIAD	SSIAD MDRY	AUXERRE	Extension	Personnes âgées	7	112 000 €	DÉVELOPPEMENT OFFRE DOMICILE	Réalisé en 2025
PA	SPASAD	SPASAD ATOME L'AUXERROIS	AUXERRE	Extension	Personnes âgées	9	144 000 €	DÉVELOPPEMENT OFFRE DOMICILE	Réalisé en 2025
PA	SSIAD	SSIAD YONNE NORD	PONT-SUR-YONNE	Extension	Personnes âgées	3	48 000 €	DÉVELOPPEMENT OFFRE DOMICILE	Réalisé en 2025
PA	SSIAD	SSIAD VILLENEUVE-SUR-YONNE	VILLENEUVE-SUR-YONNE	Extension	Personnes âgées	25	400 000 €	DÉVELOPPEMENT OFFRE DOMICILE	Réalisé en 2025
PA	SSIAD	SSIAD DU CH JOIGNY	JOIGNY	Extension	Personnes âgées	5	80 000 €	DÉVELOPPEMENT OFFRE DOMICILE	Réalisé en 2025
PA	SSIAD	SSIAD DU CH TONNERRE	TONNERRE	Extension	Personnes âgées	4	64 000 €	DÉVELOPPEMENT OFFRE DOMICILE	Réalisé en 2025
PA	SSIAD	SSIAD COULANGES SUR YONNE	COULANGES-SUR-YONNE	Extension	Personnes âgées	30	480 000 €	DÉVELOPPEMENT OFFRE DOMICILE	Réalisé en 2025
PASA	EHPAD	EHPAD RÉSIDENCE LAMY DELETTREZ	PONT-SUR-YONNE	Extension par transformation	Personnes âgées	14	73 600 €	REDÉPLOIEMENT	2026
PASA DE NUIT	EHPAD	EHPAD HAMEAU LA LOUPIERE	BRIENON-SUR-ARMANÇON	Pérennisation expérimentation	Personnes âgées	14	90 000 €	DÉVELOPPEMENT OFFRE PASA	2026
HT	EHPAD	EHPAD RÉSIDENCE LAMY DELETTREZ	PONT-SUR-YONNE	Extension par transformation	Personnes âgées	1	15 500 €	REDÉPLOIEMENT	2026
PHV	EHPAD	EHPAD DU CH TONNERRE	TONNERRE	Création par transformation	Personnes âgées	15	217 755 €	REDÉPLOIEMENT	2026
PA	SSIAD	SSIAD MDRY	AUXERRE	Extension	Personnes âgées	6	96 000 €	DÉVELOPPEMENT OFFRE DOMICILE	2026

Mode PEC	Catégorie structure	Structure	Localisation	Description de l'action	Public / déficience	Nb places	TOTAL	Plan/Stratégie concernés	Année installation prévue
PA	SPASAD	SPASAD ACTIV'UNA PUISAYE FORTERRE	TOUCY	Extension	Personnes âgées	4	64 000 €	DÉVELOPPEMENT OFFRE DOMICILE	2026
PA	SSIAD	SSIAD YONNE NORD	PONT-SUR-YONNE	Extension	Personnes âgées	8	128 000 €	DÉVELOPPEMENT OFFRE DOMICILE	2026
PA	SSIAD	SSIAD DU CH JOIGNY	JOIGNY	Extension	Personnes âgées	4	64 000 €	DÉVELOPPEMENT OFFRE DOMICILE	2026
PA	SSIAD	SSIAD MIGENNES	MIGENNES	Extension	Personnes âgées	6	96 000 €	DÉVELOPPEMENT OFFRE DOMICILE	2026
PA	SSIAD	SSIAD SENS	SENS	Extension	Personnes âgées	7	112 000 €	DÉVELOPPEMENT OFFRE DOMICILE	2026
HP	EHPAD	EHPAD ST-JULIEN DU SAULT	ST-JULIEN-DU-SAULT	Extension par transformation	Personnes âgées	15	244 778 €	REDÉPLOIEMENT	2027
PASA DE NUIT	EHPAD	EHPAD THIZY	THIZY	Pérennisation expérimentation	Personnes âgées	14	90 000 €	DÉVELOPPEMENT OFFRE PASA	2027
PASA DE NUIT	EHPAD	EHPAD NOYERS-SUR-SEREIN	NOYERS-SUR-SEREIN	Pérennisation expérimentation	Personnes âgées	14	90 000 €	DÉVELOPPEMENT OFFRE PASA	2027
PASA DE NUIT	EHPAD	EHPAD MDRY	AUXERRE	Pérennisation expérimentation	Personnes âgées	14	90 000 €	DÉVELOPPEMENT OFFRE PASA	2027
PASA DE NUIT	EHPAD	EHPAD ST-JULIEN DU SAULT	ST-JULIEN-DU-SAULT	Pérennisation expérimentation	Personnes âgées	14	90 000 €	DÉVELOPPEMENT OFFRE PASA	2027
PASA DE NUIT	EHPAD	EHPAD RÉSIDENCE DU MOULIN DE L'ARCHE	ST-FARGEAU	Pérennisation expérimentation	Personnes âgées	14	90 000 €	DÉVELOPPEMENT OFFRE PASA	2027
HT	EHPAD	EHPAD DU CH TONNERRE	TONNERRE	Création par transformation	Personnes âgées	2	31 000 €	REDÉPLOIEMENT	2027
UPPA	EHPAD	EHPAD DU CH JOIGNY	JOIGNY	Création	Personnes âgées	-	108 000 €	FINANCEMENTS COMPLÉMENTAIRES	2028

1.8 Etablissements et services de l'Aire Urbaine (dont Territoire de Belfort)

Mode PEC	Catégorie structure	Structure	Localisation	Description de l'action	Public / déficience	Nb places	TOTAL	Plan/Stratégie concernés	Année installation prévue
HP	EHPAD	EHPAD RÉSIDENCE VAUBAN	BELFORT	Extension par transformation	Personnes âgées	3	42 656 €	REDÉPLOIEMENT	Réalisé en 2025
HP	EHPAD	EHPAD RÉSIDENCE LES RUBANS	VALDOIE	Extension par transformation	Personnes âgées	3	46 650 €	REDÉPLOIEMENT	Réalisé en 2025
PA	SPASAD	SPASAD DOMICILE 90	BELFORT	Extension	Personnes âgées	25	400 000 €	DÉVELOPPEMENT OFFRE DOMICILE	Réalisé en 2025
HP	EHPAD	EHPAD RÉSIDENCE VAUBAN (site P. BONNEF)	BELFORT	Extension par transformation	Personnes âgées	3	51 930 €	REDÉPLOIEMENT	2026
HP	EHPAD	EHPAD RÉSIDENCE LES RUBANS	VALDOIE	Extension par transformation	Personnes âgées	1	19 277 €	REDÉPLOIEMENT	2026
PASA DE NUIT	EHPAD	EHPAD LE CHÊNOIS BAVILLIERS	BAVILLIERS	Pérennisation expérimentation	Personnes âgées	14	90 000 €	DÉVELOPPEMENT OFFRE PASA	2026
PFR	EHPAD	EHPAD RÉSIDENCE VAUBAN	BELFORT	Extension	Personnes âgées	-	24 000 €	AGIR AIDANT	2026
CRT	EHPAD	EHPAD MAISON BLANCHE	BEAUCOURT	Création	Personnes âgées	-	400 000 €	DÉVELOPPEMENT CRT	2026
PA	SPASAD	SPASAD DOMICILE 90	BELFORT	Extension	Personnes âgées	10	160 000 €	DÉVELOPPEMENT OFFRE DOMICILE	2026
PA	SAAS	SAAS VIA'DOM DELLE	DELLE	Extension	Personnes âgées	6	96 000 €	DÉVELOPPEMENT OFFRE DOMICILE	2026
PHV	EHPAD	EHPAD LES VERGERS	ROUGEMONT-LE-CHÂTEAU	Création	Personnes âgées	7	35 591 €	FINANCEMENTS COMPLÉMENTAIRES	2027

1.9 Programmation régionale

Mode PEC	Catégorie structure	Structure	Localisation	Description de l'action	Public / déficience	Nb places	TOTAL	Plan/Stratégie concernés	Année installation prévue
AJ	EHPAD	EHPAD / AJA à définir	À définir	Extension	Personnes âgées	-	547 473 €	AGIR AIDANT	2026-2030
PA	SSIAD / SPASAD	SSIAD / SPASAD BFC à définir	À définir	Extension	Personnes âgées	1348	21 604 893 €	DÉVELOPPEMENT OFFRE DOMICILE	2026-2030

Prise en charge et accompagnement des personnes en situation de handicap

Programme Interdépartemental d'accompagnement des handicaps et de la perte d'autonomie (PRIAC) 2026 – 2030

Actualisation 2026 - personnes en situation de handicap

2.1 Etablissements et services de la Côte-d'Or

Catégorie structure	Porteur de projet pressenti	Description de l'action	Mode de PEC	Déficience	Nb places	TOTAL	Plan/Stratégie concernés	Année installation prévue
SSIAD	SIVU ST MARC SUR SEINE - SSIAD CHÂTILLONNAIS MONTAGNE	Extension de place(s)	Milieu ordinaire	Toutes déficiences	2	32 000 €	DEVELOPPEMENT SSIAD	Réalisé en 2025
MAS	CHS LA CHARTREUSE - MAS	Création de place(s) par fongibilité interne au CHSLC	Hébergement complet et temporaire	Déf. Psy	48	3 960 000 €	FONGIBILITE INTERNE	Réalisé en 2025
		Création de place(s)		TSA-TND	4	1 140 000 €	MULTI PLANS	
		Renforcement pour unité TSA renforcée de 8 places		TSA-TND	8	280 000 €	CNH - SOCLE	
					0			
MAS	AGES ADAPEI - MAS LES EAUX VIVES	Extension de place(s) sur Talant	Hébergement complet	Polyhandicap	12	1 148 000 €	CNH - SOCLE	Réalisé en 2025
			Accueil de jour		2			
Dispositif	PEP CBFC - DIADEVA	Création d'une centre de ressources polyhandicap	Dispositif	Polyhandicap	0	248 513 €	OFFRE POLYHANDICAP	Réalisé en 2025
CAMSP	PEP CBFC - CAMSP PAUL PICADET	Renforcement, démarche qualité	Ambulatoire	Toutes déficiences	0	70 000 €	RENFORCEMENT CAMSP/CMPP	Réalisé en 2025
CMPP	PEP CBFC - CMPP	Renforcement, démarche qualité	Ambulatoire	Toutes déficiences	0	70 000 €	RENFORCEMENT CAMSP/CMPP	Réalisé en 2025
CRA	CHU DIJON - CRA	Renforcement	Ambulatoire	TSA-TND	0	70 000 €	CNH - SOCLE	Réalisé en 2025
UEEA	ACODEGE - DAME ARIA	Création d'une unité d'enseignement élémentaire autisme	Dispositif	TSA-TND	10	154 000 €	CNH - SOCLE	Réalisé en 2025
DAME	EHCO - DAME SESAME	Extention de place(s) par transformation de l'offre	Milieu ordinaire	TSA-TND	8	- €	TRANSFORMATION DEVELOPPEMENT DE L'OFFRE	Réalisé en 2025
SSIAD	SIVU ST MARC SUR SEINE - SSIAD CHÂTILLONNAIS MONTAGNE	Extension de place(s)	Milieu ordinaire	Toutes déficiences	2	32 000 €	DEVELOPPEMENT SSIAD	2026
Dispositif	PEP CBFC - ESAT HABILIS	Extension de la PFR	Répît	Toutes déficiences	0	45 000 €	PPH	2026
Dispositif	PEP CBFC - DIADEVA	Communication alternative et améliorée (1 ETP référent CAA)	Dispositif	Polyhandicap	0	59 304 €	CNH - AUTRE	2026
DAME	PEP CBFC - DAMS	Extention de place(s) par transformation de l'offre	Accueil de jour	TSA-TND	8	- €	TRANSFORMATION DEVELOPPEMENT DE L'OFFRE	2026
DAME	PEP CBFC - DIADEVA	Extention de place(s) par transformation de l'offre	Accueil de jour	Déf. Visuelle	1	- €	TRANSFORMATION DEVELOPPEMENT DE L'OFFRE	2026

Public	Catégorie structure	Porteur de projet pressenti	Description de l'action	Mode de PEC	Déficience	Nb places	TOTAL	Plan/Stratégie concernés	Année installation prévue
Enfants	DAME	UGECAM - DAMSA	Extention de place(s) par transformation de l'offre	Accueil de jour	DI-TC	10	- €	TRANSFORMATION DEVELOPPEMENT DE L'OFFRE	2026
Enfants	DAME	UGECAM - DAME POLE TSA	Extention de place(s) par transformation de l'offre	Milieu ordinaire	TSA-TND	22	- €	TRANSFORMATION DEVELOPPEMENT DE L'OFFRE	2026
Enfants	Dispositif	UGECAM - DAME POLE TSA	Création d'une structure de répit (IME 365)	Répit	Toutes déficiences	6	180 000 €	SQQ	2026
							60 000 €	TRANSFORMATION DEVELOPPEMENT DE L'OFFRE	
Enfants	UEEP	CROIX-ROUGE FRANÇAISE - EEAP LA ROSE DES VENTS	Création d'une unité d'enseignement élémentaire polyhandicap	Dispositif	Polyhandicap	À définir	95 000 €	OFFRE POLYHANDICAP	2026
Enfants	DAR	À définir	Création d'un dispositif d'autorégulation collège	Dispositif	TSA-TND	10	180 000 €	CNH - SOCLE	2026
Enfants	Dispositif	ACODEGE - DAME CHARLES POISOT	Création d'un dispositif avec hébergement pour jeunes à double vulnérabilité	Dispositif	Toutes déficiences	À définir	728 000 €	CNH - SOCLE	2026-2027
Adultes	SAMSAH	À définir	Extension de place(s)	Milieu ordinaire	À définir	9	134 000 €	CNH - SOCLE	2027
Adultes	SAMSAH	À définir	Extension de place(s)	Milieu ordinaire	À définir	9	134 000 €	CNH - SOCLE	2028
Adultes	EAM	À définir	Extension de place(s)	Hébergement complet	TSA-TND	25	770 000 €	CNH - SOCLE	2028
Adultes	MAS	À définir	Renforcement pour unité TSA renforcée	Hébergement complet	TSA-TND	0	202 000 €	CNH - SOCLE	2028
Adultes	MAS	À définir	Extension de place(s)	Hébergement complet	À définir	9	810 000 €	CNH - SOCLE	2029

2.2 Etablissements et services du Doubs (en 2.8 sont identifiés les ESMS de l'Aire Urbaine)

Public	Catégorie structure	Porteur de projet pressenti	Description de l'action	Mode de PEC	Déficience	Nb places	TOTAL	Plan/Stratégie concernés	Année installation prévue
Adultes	SSIAD	AGIR POUR LA SANTÉ À DOMICILE - SSIAD PONT-DE-ROIDE	Extension de place(s)	Milieu ordinaire	Toutes déficiences	4	64 000 €	DEVELOPPEMENT SSIAD	Réalisé en 2025
Adultes	SSIAD	ETABLISSEMENT DE SANTE DE QUINGEY - SSIAD	Extension de place(s)	Milieu ordinaire	Toutes déficiences	1	16 000 €	DEVELOPPEMENT SSIAD	Réalisé en 2025
Adultes	MAS	AHSFC - MAS GEORGES PERNOT	Extension de place(s)	Accueil de jour	Polyhandicap	2	164 000 €	MULTI PLANS	Réalisé en 2025
Adultes	UR TSA	SESAME AUTISME BFC - MAS MAISON DE SESAME	Renforcement du budget de transition pour la prise en charge d'une personne supplémentaire	Hébergement complet	TSA-TND	0	115 000 €	SNA-TND	Réalisé en 2025
Enfants	CRA	CHU BESANCON - CRA	Renforcement	Ambulatoire	TSA-TND	0	70 000 €	CNH - SOCLE	Réalisé en 2025
Enfants	CAMSP	ASSOCIATION DE GESTION CAMSP DOUBS AIRE URBAINE	Renforcement, démarche qualité	Ambulatoire	Toutes déficiences	0	70 000 €	RENFORCEMENT CAMSP/CMPP	Réalisé en 2025
Enfants	CAMSP	ASEA - CMPP NORD FC	Renforcement, démarche qualité	Ambulatoire	Toutes déficiences	0	70 000 €	RENFORCEMENT CAMSP/CMPP	Réalisé en 2025
Enfants	PCO	AHS-FC - CMPP	Création d'une plateforme de coordination et d'orientation 7-12 ans	Dispositif	TSA-TND	0	195 000 €	SNA-TND	Réalisé en 2025
Enfants	DAME	SESAME AUTISME BFC - DAME TSA NORD FRANCHE COMTE	Extension de place(s)	Milieu ordinaire	TSA-TND	5	140 000 €	CNH - SOCLE	Réalisé en 2025
Enfants	UEMA	AHS-FC - DAME AIRE URBAINE/DOUBS CENTRAL AHS-FC	Création d'une unité d'enseignement maternelle autisme	Dispositif	TSA-TND	7	308 000 €	CNH - SOCLE	Réalisé en 2025
Enfants	UE	ADDSEA - DITEP LES ERABLES	Pérennisation d'une unité d'enseignement en CFA	Dispositif	DI-TC	0	90 000 €	CNH - SOCLE	Réalisé en 2025
Enfants	UEEP	FONDATION PLURIEL - DAME PLURIEL GRAND BESANCON	Reconnaissance d'une unité d'enseignement polyhandicap	Dispositif	Polyhandicap	0	95 000 €	TRANSFORMATION DEVELOPPEMENT DE L'OFFRE	Réalisé en 2025
Adultes	SPASAD	ELIAD - SPASAD BESANCON	Extension de place(s)	Milieu ordinaire	Toutes déficiences	5	80 000 €	DEVELOPPEMENT SSIAD	2026
Adultes	SPASAD	VIA'DOM - SPASAD VIA'DOM PMA	Extension de place(s)	Milieu ordinaire	Toutes déficiences	1	16 000 €	DEVELOPPEMENT SSIAD	2026
Adultes	MAS	ETABLISSEMENT DE SANTE DE QUINGEY - MAS	Extension de place(s) par transformation de l'offre	Accueil de jour	Déf. Motrice	3	- €	TRANSFORMATION DEVELOPPEMENT DE L'OFFRE	2026
Adultes	Dispositif	À définir	Création de place(s) SAMSAH Emploi Habitat	Dispositif	TSA-TND	3	120 000 €	CNH - SOCLE	2026
Adultes et Enfants	Dispositif	FONDATION PLURIEL - MAS FOISSOTTE	Communication alternative et améliorée (1 ETP référent CAA)	Dispositif	Polyhandicap	0	59 305 €	CNH - AUTRE	2026
Enfants	DAME	SESAME AUTISME BFC - DAME TSA NORD FRANCHE -COMTE	Extension de place(s)	Accueil de jour	TSA-TND	5	245 000 €	CNH - SOCLE	2026
Enfants	DAME	AHSFC - DAME AIRE URBAINE/DOUBS CENTRAL AHS-FC	Extension de place(s)	Accueil de jour	TSA-TND	5	245 000 €	CNH - SOCLE	2026
Enfants	DAME	FONDATION PLURIEL - DAME PLURIEL PAYS DE MONTBELIARD	Extension de place(s)	Accueil de jour	TSA-TND	1	49 000 €	CNH - SOCLE	2026
Enfants	Dispositif	À définir	Création de 20 pôles d'accompagnement scolaire	Dispositif	Toutes déficiences	0	2 340 000 €	CNH - ECOLE	2026
Adultes	EAM	FONDATION PLURIEL - EAM	Création de place(s) par fongibilité interne à la Fondation Pluriel	Hébergement complet	À définir	10	À définir	FONGIBILITE INTERNE	2027
Adultes	MAS	AHSFC - MAS GEORGES PERNOT	Extension de place(s)	Hébergement complet	Polyhandicap	8	656 000 €	MULTI PLANS	2027
Adultes	UR TSA	SESAME AUTISME BFC - MAS MAISON DE SESAME	Complément de financement, budget définitif	Hébergement complet	TSA-TND	3	421 890 €	SNA-TND	2027

Public	Catégorie structure	Porteur de projet pressenti	Description de l'action	Mode de PEC	Déficience	Nb places	TOTAL	Plan/Stratégie concernés	Année installation prévue
Adultes	MAS	À définir	Extension de place(s)	Hors les murs	Polyhandicap	3	217 000 €	CNH - SOCLE	2027
Adultes	MAS	À définir	Extension de place(s)	Hébergement temporaire	Polyhandicap	1	83 000 €	CNH - SOCLE	2027
Adultes	SAMSAH	À définir	Extension de place(s)	Milieu ordinaire	Déf. Psy	6	90 000 €	CNH - SOCLE	2027
Enfants	DAR	À définir	Création d'un dispositif d'autorégulation collège	Dispositif	TSA-TND	10	180 000 €	CNH - SOCLE	2027
Adultes	À définir	À définir	Création d'une plateforme TSA Adultes (EAM/MAS)	À définir	TSA-TND	À définir	1 510 000 €	CNH - SOCLE	2028-2029
Adultes	À définir	À définir	Création d'une plateforme de service Psy (MAS/EAM/SAMSAH)	À définir	Déf. Psy	À définir	403 000 €	CNH - SOCLE	2029
Adultes et Enfants	Dispositif	À définir	Projet Prader Willi	Dispositif	Handicap rare	À définir	150 000 €	CNH - SOCLE	2029

2.3 Etablissements et services du Jura

Public	Catégorie structure	Porteur de projet pressenti	Description de l'action	Mode de PEC	Déficience	Nb places	TOTAL	Plan/Stratégie concernés	Année installation prévue
Adultes	SPASAD	ABRAPA - SPASAD ABRAPA JURA	Extension de place(s)	Milieu ordinaire	Toutes déficiences	1	16 000 €	DEVELOPPEMENT SSIAD	Réalisé en 2025
Adultes	SPASAD	ADMR 39 - SPASAD LE PARVIS	Extension de place(s)	Milieu ordinaire	Toutes déficiences	13	208 000 €	DEVELOPPEMENT SSIAD	Réalisé en 2025
Enfants	CAMSP	GIP CAMSP 39 - CAMSP DU JURA	Renforcement, démarche qualité	Ambulatoire	Toutes déficiences	0	70 000 €	RENFORCEMENT CAMSP/CMPP	Réalisé en 2025
Enfants	CAMSP	GIP CAMSP 39 - CAMSP DU JURA	Renforcement plateforme de coordination et d'orientation 0-6 ans	Dispositif	TSA-TND	0	171 000 €	SNA-TND	Réalisé en 2025
Enfants	DAR	UGE CAM - DAME 39	Création d'un dispositif d'autorégulation élémentaire	Dispositif	TSA-TND	10	154 000 €	CNH - SOCLE	Réalisé en 2025
Enfants	DAME	ETAPES - DAME	Extension de place(s)	Accueil de jour	Polyhandicap	2	140 000 €	CNH - SOCLE	Réalisé en 2025
Enfants	DAME	JURALLIANCE - DAME LE BONLIEU	Extension de place(s) de SESSAD renforcé	Milieu ordinaire	Déf. Intellectuelle	2	36 000 €	CNH - SOCLE	Réalisé en 2025
Enfants	DITEP	PEP CBFC - DITEP	Extension de place(s)	Accueil de jour	DI-TC	2	100 000 €	CNH - SOCLE	Réalisé en 2025
Enfants	DITEP	ASMH - DITEP REVIGNY	Extension de place(s)	Accueil de jour	DI-TC	1	50 000 €	CNH - SOCLE	Réalisé en 2025
Enfants	DAME	ETAPES - DAME	Extension de place(s) par transformation de l'offre	Accueil de jour	TSA-TND	3	- €	TRANSFORMATION DEVELOPPEMENT DE L'OFFRE	Réalisé en 2025
					Polyhandicap	2			
					DI-TC	2			
Enfants	DAME	JURALLIANCE - DAME LE BONLIEU	Extension de place(s) par transformation de l'offre	Accueil de jour	DI-TC	12	- €	TRANSFORMATION DEVELOPPEMENT DE L'OFFRE	Réalisé en 2025
				Milieu ordinaire		5			
Enfants	DAME	JURALLIANCE - DAME SAINT-CLAUDE	Extension de place(s) par transformation de l'offre	Accueil de jour	DI-TC	7	- €	TRANSFORMATION DEVELOPPEMENT DE L'OFFRE	Réalisé en 2025
				Milieu ordinaire	TSA-TND	1			
Adultes	SPASAD	ABRAPA - SPASAD ABRAPA JURA	Extension de place(s)	Milieu ordinaire	Toutes déficiences	5	80 000 €	DEVELOPPEMENT SSIAD	2026
Adultes	Dispositif	ADEF RESIDENCES - MAS LA MAISON DU BOIS JOLI	Renforcement équipe mobile d'accès aux soins en foyer de vie	Dispositif	PHV	0	130 000 €	CNH - SOCLE	2026
Adultes	MAS	ETAPES - MAS VAL FLEURI	Extension de place(s)	Hors les murs	TSA-TND	3	150 000 €	CNH - SOCLE	2026
Adultes	EAM	JURALLIANCE - EAM AGATHE	Extension de place(s)	AJ/PMO	PHV	1 à 2	30 625 €	CNH - SOCLE	2026
Adultes	EAM	ADEF RESIDENCES - EAM LA MAISON DU BOIS JOLI	Extension de place(s)	AJ/PMO	Déf. Psy	2	43 000 €	CNH - SOCLE	2026
			Extension de place(s) par transformation de l'offre	Hébergement temporaire			- €	TRANSFORMATION DEVELOPPEMENT DE L'OFFRE	
Adultes et Enfants	Dispositif	APF - DIEM 39	Communication alternative et améliorée (1 ETP référent CAA)	Dispositif	Polyhandicap	0	59 304 €	CNH - AUTRE	2026
Enfants	PCO	À définir	Création d'une plateforme de coordination et d'orientation 7-12 ans	Dispositif	TSA-TND	0	122 000 €	SNA-TND	2026
Enfants	À définir	À définir	Extension de place(s)	À définir	À définir	À définir	51 000 €	CNH - SOCLE	2026
Enfants	DAME	ETAPES - DAME ETAPES	Extension de place(s) par transformation de l'offre	Accueil de jour	Polyhandicap	4	- €	TRANSFORMATION DEVELOPPEMENT DE L'OFFRE	2026

Public	Catégorie structure	Porteur de projet pressenti	Description de l'action	Mode de PEC	Déficience	Nb places	TOTAL	Plan/Stratégie concernés	Année installation prévue
Enfants	DAME	APEI 39 - IME PIERRE CAREME	Extension de place(s) par transformation de l'offre	Accueil de jour	Déf. Intellectuelle	8	- €	TRANSFORMATION DEVELOPPEMENT DE L'OFFRE	2026
					TSA-TND	7			
				Milieu ordinaire	TSA-TND	10			
Enfants	DITEP	ASMH - DITEP REVIGNY	Extension de place(s) par transformation de l'offre	Accueil de jour	DI-TC	9	- €	TRANSFORMATION DEVELOPPEMENT DE L'OFFRE	2026
				Milieu ordinaire	DI-TC	6			
Enfants	Dispositif	À définir	Création d'une unité de répit ASE PH	Répit	TSA-TND	8	540 965 €	CNH - SOCLE + TRANSFORMATION DEVELOPPEMENT DE L'OFFRE	2026
Enfants	Dispositif	À définir	Création de 9 pôles d'accompagnement scolaire	Dispositif	Toutes déficiences	0	1 053 000 €	CNH - ECOLE	2026
Adultes	PCPE	À définir	Renforcement PCPE	Dispositif	Toutes déficiences	0	130 000 €	CNH - SOCLE	2027
Enfants	Dispositif	À définir	Création d'un pôle d'accompagnement scolaire	Dispositif	Toutes déficiences	0	117 000 €	CNH - ECOLE	2027
Enfants	UEEP	À définir	Création d'une unité d'enseignement élémentaire polyhandicap	Dispositif	Polyhandicap	À définir	95 000 €	MULTI PLANS	2027
Enfants	DAR	À définir	Création d'un dispositif d'autorégulation collège	Dispositif	TSA-TND	10	180 000 €	CNH - SOCLE	2027
Adultes	MAS	À définir	Extension de place(s)	Hébergement complet	Déf. Psy	3	240 000 €	CNH - SOCLE	2028

2.4 Etablissements et services de la Nièvre

Public	Catégorie structure	Porteur de projet pressenti	Description de l'action	Mode de PEC	Déficience	Nb places	TOTAL	Plan/Stratégie concernés	Année installation prévue
Adultes	SSIAD	APF - SSIAD IMPHY	Extension de place(s)	Milieu ordinaire	Toutes déficiences	4	64 000 €	DEVELOPPEMENT SSIAD	Réalisé en 2025
Adultes	SSIAD	HL LORMES - SSIAD DU CH DE LORMES	Extension de place(s)	Milieu ordinaire	Toutes déficiences	2	32 000 €	DEVELOPPEMENT SSIAD	Réalisé en 2025
Adultes	SSIAD	CLS ST PIERRE LE MOUTIER - SSIAD DU CLS ST PIERRE LE MOUTIER	Extension de place(s)	Milieu ordinaire	Toutes déficiences	2	32 000 €	DEVELOPPEMENT SSIAD	Réalisé en 2025
Adultes	SPASAD	CENTRE SOCIAL MOULINS-ENGILBERT - SPASADO	Extension de place(s)	Milieu ordinaire	Toutes déficiences	2	32 000 €	DEVELOPPEMENT SSIAD	Réalisé en 2025
Adultes	SSIAD	ASS. CHÂTEAU CHINOISE - SSIAD CHÂTEAU-CHINON	Extension de place(s)	Milieu ordinaire	Toutes déficiences	2	32 000 €	DEVELOPPEMENT SSIAD	Réalisé en 2025
Adultes	SSIAD	CROIX-ROUGE FRANÇAISE - SSIAD NEVERS	Extension de place(s)	Milieu ordinaire	Toutes déficiences	2	32 000 €	DEVELOPPEMENT SSIAD	Réalisé en 2025
Adultes	SSIAD	CCAS NEVERS - SSIAD CCAS NEVERS	Extension de place(s)	Milieu ordinaire	Toutes déficiences	1	16 000 €	DEVELOPPEMENT SSIAD	Réalisé en 2025
Adultes	SSIAD	CENTRE SOCIAL POUILLY-SUR-LOIRE - SSIAD POUILLY-SUR-LOIRE	Extension de place(s)	Milieu ordinaire	Toutes déficiences	1	16 000 €	DEVELOPPEMENT SSIAD	Réalisé en 2025
Adultes	SSIAD	COALLIA - SSIAD ENTRAINS-SUR-NOHAIN	Extension de place(s)	Milieu ordinaire	Toutes déficiences	1	16 000 €	DEVELOPPEMENT SSIAD	Réalisé en 2025
Enfants	Dispositif	SAUVEGARDE 58 - DAME	Création de 3 pôles d'accompagnement scolaire	Dispositif	Toutes déficiences	0	351 000 €	CNH - ECOLE	Réalisé en 2025
Enfants	Dispositif	FIL D'ARIANE - CMPP	Création de 3 pôles d'accompagnement scolaire	Dispositif	Toutes déficiences	0	351 000 €	CNH - ECOLE	Réalisé en 2025
Enfants	Dispositif	FOL 58 - DAME LES GRAVIERS	Création de 2 pôles d'accompagnement scolaire	Dispositif	Toutes déficiences	0	234 000 €	CNH - ECOLE	Réalisé en 2025
Enfants	DAME	FOL 58 - DAME LES GRAVIERS	Extension de place(s) par transformation de l'offre	Milieu ordinaire	Déf. Intellectuelle	8	- €	TRANSFORMATION DEVELOPPEMENT DE L'OFFRE	Réalisé en 2025
Enfants	DAME	CH PIERRE LÔO - DAME PIERRE LÔO	Extension de place(s) par transformation de l'offre	Hébergement complet	TSA-TND	2	- €	TRANSFORMATION DEVELOPPEMENT DE L'OFFRE	Réalisé en 2025
				Accueil de jour	DI-TC	3			
					TSA-TND	10			
				Milieu ordinaire	TSA-TND	10			
Enfants	DAME	SAUVEGARDE 58 - DAME	Extension de place(s) par transformation de l'offre	Accueil de jour	TSA-TND	11	- €	TRANSFORMATION DEVELOPPEMENT DE L'OFFRE	Réalisé en 2025
Enfants	DAME	ADAPEI 58 - DAME ADAPEI DE LA NIEVRE	Extension de place(s) par transformation de l'offre	Hébergement complet	TSA-TND	1	- €	TRANSFORMATION DEVELOPPEMENT DE L'OFFRE	Réalisé en 2025
				Accueil de jour	DI-TC	6			
					TSA-TND	10			
					Polyhandicap	1			
				Milieu ordinaire	TSA-TND	1			
					Déf. Motrice	4			

Public	Catégorie structure	Porteur de projet pressenti	Description de l'action	Mode de PEC	Déficience	Nb places	TOTAL	Plan/Stratégie concernés	Année installation prévue
Adultes	SSIAD	ADMR 58 - SSIAD ADMR 58	Extension de place(s)	Milieu ordinaire	Toutes déficiences	1	16 000 €	DEVELOPPEMENT SSIAD	2026
Adultes	SPASAD	VYV3 BOURGOGNE - SPASAD ATOME NEVERS	Extension de place(s)	Milieu ordinaire	Toutes déficiences	2	32 000 €	DEVELOPPEMENT SSIAD	2026
Adultes	SAMSAH	APIAS - SAMSAH PSYCHIQUES	Extension de place(s)	Milieu ordinaire	Déf. Psy	5	75 000 €	CNH - SOCLE	2026
Adultes	EAM	À définir	Création de place(s) par médicalisation de place(s) EANM	Hébergement complet	Toutes déficiences	2	62 000 €	CNH - SOCLE	2026
Adultes et Enfants	Dispositif	À définir	Communication alternative et améliorée (1 ETP référent CAA)	Dispositif	Polyhandicap	0	59 304 €	CNH - AUTRE	2026
Enfants	CAMSP	FIL D'ARIANE - CAMSP	Renforcement, démarche qualité	Ambulatoire	Toutes déficiences	0	70 000 €	CNH - REPERAGE PRECOCE	2026
Enfants	PCO	FIL D'ARIANE - CAMSP	Création d'une plateforme de coordination et d'orientation 7-12 ans	Dispositif	TSA-TND	0	122 000 €	SNA-TND	2026
Enfants	DAR	SAUVEGARDE 58 - DAME	Création d'un dispositif d'autorégulation collège	Dispositif	TSA-TND	10	180 000 €	CNH - SOCLE	2026
Enfants	DAME	FOL 58 - DAME LES GRAVIERS	Extension de place(s) par transformation de l'offre	Milieu ordinaire	DI-TC	8	- €	TRANSFORMATION DEVELOPPEMENT DE L'OFFRE	2026
Enfants	À définir	À définir	Extension de place(s) accompagnement scolaire	Milieu ordinaire	Toutes déficiences	3	50 000 €	CNH - SOCLE	2026
Enfants	À définir	À définir	Extension de place(s)	À définir	Toutes déficiences	À définir	68 000 €	CNH - SOCLE	2026
Enfants	Dispositif	À définir	Création d'un dispositif ASE PH	Dispositif	Toutes déficiences	6	300 000 €	CNH - SOCLE	2027

2.5 Etablissements et services de la Haute-Saône (en 2.8 sont identifiés les ESMS de l'Aire Urbaine)

Public	Catégorie structure	Porteur de projet pressenti	Description de l'action	Mode de PEC	Déficience	Nb places	TOTAL	Plan/Stratégie concernés	Année installation prévue
Adultes	SPASAD	ADMR 70 - SPASAD ADMR 70	Extension de place(s)	Milieu ordinaire	Toutes déficiences	3	48 000 €	DEVELOPPEMENT SSIAD	Réalisé en 2025
Enfants	DIME	HANDY'UP - DIME LES FOUGERES	Extension de place(s), dont 2 à moyens constants	Milieu ordinaire	DI-TC	4	89 500 €	MULTI PLANS	Réalisé en 2025
					TSA-TND	2			
Enfants	Dispositif	HANDY'UP - DIME LES FOUGERES	Création d'un pôle d'accompagnement scolaire sur LURE	Dispositif	Toutes déficiences	0	117 000 €	CNH - ECOLE	Réalisé en 2025
Enfants	Dispositif	HANDY'UP - DIME L'ESPERANCE	Création d'un pôle d'accompagnement scolaire sur LUXEUIL	Dispositif	Toutes déficiences	0	117 000 €	CNH - ECOLE	Réalisé en 2025
Enfants	Dispositif	AFSAME - DISPOSITIF MEDICO ÉDUCATIF	Création d'un pôle d'accompagnement scolaire sur GRAY	Dispositif	Toutes déficiences	0	117 000 €	CNH - ECOLE	Réalisé en 2025
Enfants	Dispositif	AHSSEA - SESSAD DÉFICIENTS AUDITIFS	Création d'un pôle d'accompagnement scolaire sur VESOUL	Dispositif	Toutes déficiences	0	117 000 €	CNH - ECOLE	Réalisé en 2025
Enfants	Dispositif	ALEFPA - DITEP LECONTE DE LISLE	Création d'un pôle d'accompagnement scolaire sur VESOUL	Dispositif	Toutes déficiences	0	117 000 €	CNH - ECOLE	Réalisé en 2025
Enfants	DAME	AFSAME - DISPOSITIF MEDICO ÉDUCATIF	Extension de place(s) par transformation de l'offre	Milieu ordinaire	Déf. intellectuelle	9	- €	TRANSFORMATION DEVELOPPEMENT DE L'OFFRE	Réalisé en 2025
Adultes	SPASAD	VIA'DOM - SPASAD HERICOURT	Extension de place(s)	Milieu ordinaire	Toutes déficiences	1	16 000 €	DEVELOPPEMENT SSIAD	2026
Adultes	SPASAD	ELIAD - SPASAD ELIAD VESOUL	Extension de place(s)	Milieu ordinaire	Toutes déficiences	10	160 000 €	DEVELOPPEMENT SSIAD	2026
Adultes et Enfants	Dispositif	HANDY'UP - DIME LES FOUGERES	Communication alternative et améliorée (1 ETP référent CAA)	Dispositif	Polyhandicap	0	59 304 €	CNH - AUTRE	2026
Adultes et Enfants	À définir	À définir	Développement d'une offre de répit	Répit	TSA-TND	À définir	89 000 €	CNH - SOCLE	2026
Enfants	DIME	AFSAME - DISPOSITIF MEDICO ÉDUCATIF AFSAME	Extension de place(s) par transformation de l'offre	Milieu ordinaire	Déf. Intellectuelle	1	- €	TRANSFORMATION DEVELOPPEMENT DE L'OFFRE	2026
Enfants	DAME	UGECAM - DAME NAUROY	Extension de place(s) par transformation de l'offre	Milieu ordinaire	TSA-TND	14	- €	TRANSFORMATION DEVELOPPEMENT DE L'OFFRE	2026
Enfants	CMPP	À définir	Création d'une antenne CMPP en Haute-Saône	Ambulatoire	Toutes déficiences	0	600 000 €	CNH - REPERAGE PRECOCE	2026
Enfants	PCO	À définir	Création d'une plateforme de coordination et d'orientation 7-12 ans	Dispositif	TSA-TND	0	122 000 €	SNA-TND	2026
Enfants	Dispositif	ALEFPA - DITEP LECONTE DE LISLE	Mise en place(s) de familles d'accueil spécialisées	Accueil familial	DI-TC	0	100 000 €	CNH - SOCLE	2026
Enfants	Dispositif	AHSSEA - DIME JL BEAUDOUIN	Création d'un pôle d'accompagnement scolaire	Dispositif	Toutes déficiences	0	117 000 €	CNH - ECOLE	2026
Adultes	À définir	À définir	Projet "lieu de vie"	Dispositif	Toutes déficiences	0	75 000 €	CNH - SOCLE	2027
Enfants	Dispositif	À définir	Création de 2 pôles d'accompagnement scolaire	Dispositif	Toutes déficiences	0	234 000 €	CNH - ECOLE	2027
Enfants	UEEP	À définir	Création d'une unité d'enseignement élémentaire polyhandicap	Dispositif	Polyhandicap	À définir	95 000 €	MULTI PLANS	2027
Adultes	EAM	À définir	Extension de place(s)	Hébergement complet	TSA-TND	29	890 000 €	CNH - SOCLE	2029

2.6 Etablissements et services de Saône-et-Loire

Public	Catégorie structure	Porteur de projet pressenti	Description de l'action	Mode de PEC	Déficience	Nb places	TOTAL	Plan/Stratégie concernés	Année installation prévue
Adultes	SPASAD	VYV3 BOURGOGNE - SPASAD AUTUN	Extension de place(s)	Milieu ordinaire	Toutes déficiences	2	32 000 €	DEVELOPPEMENT SSIAD	Réalisé en 2025
Adultes	SAMSAH	APF - SAMSAH ST RÉMY	Extension de place(s)	Milieu ordinaire	Toutes déficiences	10	150 310 €	CNH - SOCLE	Réalisé en 2025
Adultes	SAMSAH	PAPILLONS BLANCS D'ENTRE SAÔNE-ET-LOIRE - SAMSAH MONTCEAU LES MINES	Extension de place(s)	Milieu ordinaire	Toutes déficiences	6	90 000 €	CNH - SOCLE	Réalisé en 2025
Enfants	CAMSP	PEP 71 - CAMSP CHALON SUR SAONE	Renforcement, démarche qualité	Ambulatoire	Toutes déficiences	0	70 000 €	RENFORCEMENT CAMSP/CMPP	Réalisé en 2025
Enfants	CMPP	PEP 71 - CMPP CHALON SUR SAONE	Création d'une antenne CMPP à Mâcon	Ambulatoire	Toutes déficiences	0	363 500 €	CNH - REPERAGE PRECOCE	Réalisé en 2025
Enfants	DAME	FOL 58 - DAME P. CHANAY	Extension et renforcement éducatif en lien avec l'unité d'enseignement externalisée	Milieu ordinaire	Déf. Intellectuelle	4	75 000 €	MULTI PLANS	Réalisé en 2025
Enfants	EEAP	PAPILLONS BLANCS BOURGOGNE DU SUD - EEAP MILLE SOLEILS LE BREUIL	Extension de place(s)	Accueil de jour	Polyhandicap	2	140 000 €	MULTI PLANS	Réalisé en 2025
Enfants	SESSAD	PAPILLONS BLANCS AUTUNOIS - SESSAD DU MORVAN	Extension de place(s) et augmentation de l'amplitude d'ouverture	Accueil de jour	DI-TC	4	193 028 €	CNH - SOCLE	Réalisé en 2025
Enfants	SESSAD	PEP 71 - SESSAD CHALONNAIS BRESSE NORD	Extension de place(s)	Milieu ordinaire	Déf. Intellectuelle	8	150 000 €	STRATEGIE DECONFINEMENT	Réalisé en 2025
Enfants	SESSAD	PAPILLONS BLANCS D'ENTRE SAONE ET LOIRE - SESSAD DU PARC	Extension de place(s)	Milieu ordinaire	Déf. Intellectuelle	20	360 000 €	CNH - SOCLE	Réalisé en 2025
Enfants	DAME	EPMS ESPACES - DAME ESPACES TOURNUS	Extension de place(s)	Milieu ordinaire	DI-TC	14	252 000 €	CNH - SOCLE	Réalisé en 2025
Enfants	DAME	AMEC - DAME G FAUCONNET	Extension de place(s)	Milieu ordinaire	DI-TC	5	375 000 €	CNH - SOCLE	Réalisé en 2025
					TSA-TND	10			
Enfants	DAME	MFSL - DAME	Extension de place(s) par transformation de l'offre	Accueil de jour	DI-TC	1	-	TRANSFORMATION DEVELOPPEMENT DE L'OFFRE	Réalisé en 2025
				Milieu ordinaire		15			
Enfants	DITEP	MFSL - DITEP	Extension de place(s) par transformation de l'offre	Accueil de jour	DI-TC	24	-	TRANSFORMATION DEVELOPPEMENT DE L'OFFRE	Réalisé en 2025
				Milieu ordinaire		35			
Enfants	DAME	EPMS ESPACES - DAME ESPACES TOURNUS	Extension de place(s) par transformation de l'offre	Milieu ordinaire	DI-TC	3	-	TRANSFORMATION DEVELOPPEMENT DE L'OFFRE	Réalisé en 2025
					Polyhandicap	3			
Adultes	SPASAD	VYV3 BOURGOGNE - SPASAD AUTUN	Extension de place(s)	Milieu ordinaire	Toutes déficiences	1	16 000 €	DEVELOPPEMENT SSIAD	2026
Adultes	Dispositif	CHS SEVREY - MAS CASSIOPEE	Création d'une équipe mobile	Dispositif	Déf. Psy	0	600 000 €	CNH - SOCLE	2026
Adultes	SAMSAH	À définir	Extension de place(s) sur Autun	Milieu ordinaire	Toutes déficiences	5	75 155 €	CNH - SOCLE	2026
Adultes et Enfants	Dispositif	PAPILLONS BLANCS D'ENTRE SAÔNE-ET-LOIRE - IME L'ETANG DU PRINCE	Communication alternative et améliorée (1 ETP référent CAA)	Dispositif	Polyhandicap	0	59 304 €	CNH - AUTRE	2026
Enfants	DAME	PAPILLONS BLANCS DE MACON - DAME CHANTELOUP	Extension de place(s) par transformation de l'offre	Milieu ordinaire	TSA-TND	15	- €	TRANSFORMATION DEVELOPPEMENT DE L'OFFRE	2026
Enfants	DAME	FOL 58 - DAME P. CHANAY	Extension de place(s) par transformation de l'offre	Accueil de jour	TSA-TND	6	- €	TRANSFORMATION DEVELOPPEMENT DE L'OFFRE	2026

Public	Catégorie structure	Porteur de projet pressenti	Description de l'action	Mode de PEC	Déficience	Nb places	TOTAL	Plan/Stratégie concernés	Année installation prévue
Enfants	EEAP	PAPILLONS BLANCS BOURGOGNE DU SUD - EEAP MILLE SOLEILS LE BREUIL	Augmentation de l'amplitude d'ouverture sur 365 jours par transformation de l'offre	Hébergement complet	Polyhandicap	6	- €	TRANSFORMATION DEVELOPPEMENT DE L'OFFRE	2026
Enfants	DAME	PEP 71 - DAME L'ORBIZE	Extension de place(s), accompagnement sur le lieu de scolarisation	Hors les murs	TSA-TND	8	375 000 €	CNH - SOCLE	2026
Enfants	UEEP	À définir	Création d'une unité d'enseignement élémentaire polyhandicap	Dispositif	Polyhandicap	À définir	95 000 €	MULTI PLANS	2026
Enfants	Dispositif	À définir	Création de 17 pôles d'accompagnement scolaire	Dispositif	Toutes déficiences	0	1 989 000 €	CNH - ECOLE	2026
Enfants	DIME	À définir	Augmentation de l'amplitude d'ouverture	Répît	Déf. Intellectuelle	0	41 000 €	CNH - SOCLE	2026
Enfants	CMPP	PEP 71 - CMPP CHALON SUR SAONE	Création d'une antenne CMPP à Mâcon, complément de crédits	Ambulatoire	Toutes déficiences	0	349 000 €	CNH - REPERAGE PRECOCE	2026-2027
Adultes	UR TSA	MFSL	Création d'une 3ème UR TSA en région Bourgogne Franche-Comté	Hébergement complet	TSA-TND	6	1 266 000 €	SNA-TND	2027
Adultes	PCPE	À définir	Création d'un PCPE	Dispositif	PHV	0	130 000 €	CNH - SOCLE	2027
Adultes	EAM	À définir	Extension de place(s)	Hébergement complet et temporaire	TSA-TND	17	521 250 €	CNH - SOCLE	2027
Adultes	EAM	À définir	Extension de place(s)	Hébergement complet	Toutes déficiences	4	122 720 €	CNH - SOCLE	2027
Adultes	EAM	À définir	Extension de place(s)	Accueil de jour	Déf. Intellectuelle	5	153 500 €	CNH - SOCLE	2027
Adultes	EAM	À définir	Extension de place(s)	À définir	PHV	15	471 250 €	CNH - SOCLE	2027-2028
Enfants	DAME	À définir	Extension de place(s)	Accueil de jour	TSA-TND	10	390 000 €	CNH - SOCLE	2027
Enfants	À définir	À définir	Création d'un dispositif ASE PH	Dispositif	Toutes déficiences	0	807 000 €	MULTI PLANS	2027
Enfants	PCPE	À définir	Création d'un PCPE	Dispositif	Déf. Motrice	0	130 000 €	CNH - SOCLE	2027
Enfants	PCPE	À définir	Création d'un PCPE	Dispositif	TSA-TND	0	130 000 €	CNH - SOCLE	2027
Adultes	MAS	À définir	Extension de place(s)	À définir	Déf. Psy	8	652 000 €	CNH - SOCLE	2028
Adultes	MAS	À définir	Extension de place(s)	Accueil de jour	Polyhandicap	5	406 155 €	CNH - SOCLE	2029

2.7 Etablissements et services de l'Yonne

Public	Catégorie structure	Porteur de projet pressenti	Description de l'action	Mode de PEC	Déficience	Nb places	TOTAL	Plan/Stratégie concernés	Année installation prévue
Adultes	SSIAD	CH TONNERRE - SSIAD	Extension de place(s)	Milieu ordinaire	Toutes déficiences	1	16 000 €	DEVELOPPEMENT SSIAD	Réalisé en 2025
Adultes	SPASAD	VYV3 BOURGOGNE - SPASAD ATOME L'AUXERROIS	Extension de place(s)	Milieu ordinaire	Toutes déficiences	1	16 000 €	DEVELOPPEMENT SSIAD	Réalisé en 2025
Adultes	SPASAD	CANTON DE PONT-SUR-YONNE - SSIAD	Extension de place(s)	Milieu ordinaire	Toutes déficiences	1	16 000 €	DEVELOPPEMENT SSIAD	Réalisé en 2025
Adultes	SAMSAH	EPNAK - SAMSAH	Création d'un SAMSAH par transformation de place(s) de SAVS	Milieu ordinaire	Toutes déficiences	3	45 000 €	CNH - SOCLE	Réalisé en 2025
Adultes	EAM	CH TONNERRE - EAM	Extension de place(s) par fongibilité interne au CH de Tonnerre	Hébergement complet	Toutes déficiences	7	306 015 €	FONGIBILITE INTERNE	Réalisé en 2025
				Accueil de jour		2			
Enfants	IME	EPMS DU TONNERROIS - IME DU TONNERROIS	Extension de place(s)	Hébergement complet	TSA-TND	3	181 500 €	MULTI PLANS	Réalisé en 2025
Enfants	DAME	EPNAK - DAME POLE SIS EPNAK 89	Extension de place(s)	Accueil de jour	TSA-TND	7	381 000 €	CNH - SOCLE	Réalisé en 2025
Enfants	DAME	APAJH - DAME YONNE NORD	Extension de place(s)	Milieu ordinaire	DI-TC	1	18 000 €	CNH - SOCLE	Réalisé en 2025
Enfants	Dispositif	EPMS ST G. SUR BAULCHE - DITEP ST GEORGES SUR BAULCHE	Extension du dispositif PASA	Dispositif	DI-TC	2	34 374 €	SQQ	Réalisé en 2025
Adultes	SSIAD	EHPAD ST-SAUVEUR-EN-PUISAYE - SSIAD RÉSIDENCE GANDRILLE EN BEL AIR	Extension de place(s)	Milieu ordinaire	Toutes déficiences	1	16 000 €	DEVELOPPEMENT SSIAD	2026
Adultes	SSIAD	MDRY - SSIAD MDRY	Extension de place(s)	Milieu ordinaire	Toutes déficiences	1	16 000 €	DEVELOPPEMENT SSIAD	2026
Adultes	SSIAD	CH JOIGNY - SSIAD DU CH JOIGNY	Extension de place(s)	Milieu ordinaire	Toutes déficiences	1	16 000 €	DEVELOPPEMENT SSIAD	2026
Adultes	SSIAD	EHPAD LES MIGNOTTES - SSIAD MIGENNES	Extension de place(s)	Milieu ordinaire	Toutes déficiences	1	16 000 €	DEVELOPPEMENT SSIAD	2026
Adultes	EAM	CROIX-ROUGE FRANCAISE - EAM GENTILINI	Extension de place(s)	Accueil de jour	DI-TC	2	62 000 €	CNH - SOCLE	2026
Adultes	EAM	MDRY - EAM LES MIMOSAS	Extension de place(s)	Accueil de jour	DI-TC	3	93 000 €	CNH - SOCLE	2026
Adultes	EAM	CHS AUXERRE - EAM GIRARD DE ROUSSILLON	Extension de place(s)	Accueil de jour	Déf. Psy	3	93 000 €	CNH - SOCLE	2026
Adultes	SAMSAH	APF - SAMSAH MONTEAU	Extension de place(s)	Milieu ordinaire	DI-TC	3	49 000 €	CNH - SOCLE	2026
Adultes et Enfants	Dispositif	EPNAK - EEAP LES PETITS PRINCES	Communication alternative et améliorée (1 ETP référent CAA)	Dispositif	Polyhandicap	0	59 304 €	CNH - AUTRE	2026
Enfants	CAMSP	PEP CBFC - CAMSP AUXERRE	Renforcement, démarche qualité	Ambulatoire	Toutes déficiences	0	70 000 €	CNH - REPERAGE PRECOCE	2026
Enfants	PCO	À définir	Création d'une plateforme de coordination et d'orientation 7-12 ans	Dispositif	TSA-TND	0	122 000 €	CNH - SOCLE	2026
Enfants	SESSAD	EPMS DU TONNERROIS - SESSAD DU TONNERROIS	Extension de place(s)	Milieu ordinaire	DI-TC	1	18 000 €	CNH - SOCLE	2026
Enfants	Dispositif	À définir	Création de 9 pôles d'accompagnement scolaire	Dispositif	Toutes déficiences	0	1 053 000 €	CNH - ECOLE	2026

Public	Catégorie structure	Porteur de projet pressenti	Description de l'action	Mode de PEC	Déficience	Nb places	TOTAL	Plan/Stratégie concernés	Année installation prévue
Enfants	DAME	EPNAK - DAME POLE SIS EPNAK 89	Extension de place(s) par transformation de l'offre	Hébergement complet	TSA-TND	6	- €	TRANSFORMATION DEVELOPPEMENT DE L'OFFRE	2026
					Déf. Psy	2			
				Accueil de jour	DI-TC	14			
					TSA-TND	7			
					Déf. Psy	1			
				Milieu ordinaire	TSA-TND	19			
Enfants	SESSAD	PEP CBFC - SESSAD SSEFIS PEP 89	Extension de place(s) par transformation de l'offre	Milieu ordinaire	Déf. Auditive	10	- €	TRANSFORMATION DEVELOPPEMENT DE L'OFFRE	2026
Enfants	IME	EPMS DU TONNERROIS - IME DU TONNERROIS	Extension de place(s) par transformation de l'offre	Accueil de jour	TSA-TND	3	- €	TRANSFORMATION DEVELOPPEMENT DE L'OFFRE	2026
Enfants	IME	À définir	Extension de place(s)	Hébergement complet	TSA-TND	4	212 060 €	CNH - SOCLE	2027
Enfants	À définir	À définir	Création d'un dispositif ASE PH	Dispositif	Toutes déficiences	0	500 000 €	CNH - SOCLE	2027
Adultes	SPASAD	VYV3 BOURGOGNE - SPASAD ATOME L'AUXERROIS	Extension de place(s)	Milieu ordinaire	Toutes déficiences	3	48 000 €	DEVELOPPEMENT SSIAD	2027

2.8 Etablissements et services de l'Aire Urbaine (dont Territoire de Belfort)

Public	Catégorie structure	Porteur de projet pressenti	Description de l'action	Mode de PEC	Déficience	Nb places	TOTAL	Plan/Stratégie concernés	Année installation prévue
Adultes	SAAS	VIA'DOM - SAAS VIA'DOM DELLE	Extension de place(s)	Milieu ordinaire	Toutes déficiences	1	16 000 €	DEVELOPPEMENT SSIAD	Réalisé en 2025
Enfants	PCPE	FAEC - DITEP ST NICOLAS	Création d'un PCPE	Dispositif	DI-TC	0	130 000 €	CNH - SOCLE	Réalisé en 2025
Enfants	DITEP	FAEC - DITEP ST NICOLAS	Renforcement du pôle d'accueil maternelle	Milieu ordinaire	DI-TC	3	30 000 €	CNH - SOCLE	Réalisé en 2025
Enfants	DAME	ADAPEI 90 - CREA	Extension de place(s)	Milieu ordinaire	DI-TC	4	240 000 €	CNH - SOCLE	Réalisé en 2025
					TSA-TND	1			
				Accueil de jour	TSA-TND	3			
Adultes	SPASAD	DOMICILE 90 - SPASAD	Extension de place(s)	Milieu ordinaire	Toutes déficiences	3	48 000 €	DEVELOPPEMENT SSIAD	2026
Adultes et Enfants	Dispositif	FONDATION PLURIEL - MAS FOISSOTTE	Communication alternative et améliorée (1 ETP référent CAA)	Dispositif	Polyhandicap	0	59 305 €	CNH - AUTRE	2026
Enfants	Dispositif	À définir	Création de 3 pôles d'accompagnement scolaire	Dispositif	Toutes déficiences	0	351 000 €	CNH - ECOLE	2026
Adultes	EAM	À définir	Extension de place(s)	Hors les murs	Déf. Psy	4	128 836 €	CNH - SOCLE	2027
Enfants	Dispositif	À définir	Création de 2 pôles d'accompagnement scolaire	Dispositif	Toutes déficiences	0	234 000 €	CNH - ECOLE	2027
Adultes	MAS	À définir	Extension de place(s)	Accueil de jour	TSA-TND	9	790 000 €	CNH - SOCLE	2028

2.9 Programmation régionale

Public	Catégorie structure	Porteur de projet pressenti	Description de l'action	Mode de PEC	Déficience	Nb places	TOTAL	Plan/Stratégie concernés	Année installation prévue
Adultes et Enfants	Dispositif	APF - DIEM 39	Réseau TND Pluradys	Dispositif	TSA-TND	0	627 841 €	CNH - SOCLE	Réalisé en 2025
Enfants	Dispositif	À définir	Développement d'une offre de répit en structure pour enfants /adolescent (sur 365 jours/an)	Répit	Toutes déficiences	À définir	393 206 €	MULTI PLANS	2026
Adultes	SSIAD/SPASAD	À définir	Extension de place(s)	Milieu ordinaire	Toutes déficiences	7	114 188 €	DEVELOPPEMENT SSIAD	2026
Adultes	EAM/MAS	À définir	Développement de places TSA renforcées	Hébergement complet	TSA-TND	À définir	523 438 €	SNA-TND	2027
Adultes	Dispositif	AFTC - UEROS	Dispositif Adulte TSA Hors Norme sur ex-FC	Dispositif	TSA-TND	0	140 000 €	CNH - SOCLE	2026
Adultes	Dispositif	AFTC - UEROS	Renforcement dispositif Adulte TSA Hors Norme sur ex-FC, amplification de la file active	Dispositif	TSA-TND	0	200 000 €	CNH - SOCLE	2027
Adultes	À définir	À définir	Dispositif Adulte TSA Hors Norme sur ex-B	À définir	TSA-TND	0	342 879 €	CNH - SOCLE	2028
Enfants	Dispositif	À définir	Renforcement des pôles d'accompagnement scolaire et des EMAS	Dispositif	Toutes déficiences	0	1 841 000 €	CNH - ECOLE	2027-2028
Enfants	À définir	À définir	Renforcement des CAMSP, CMPP, PCO et déploiement des services de repérage précoce	Ambulatoire	Toutes déficiences	0	2 419 109 €	CNH - REPERAGE PRECOCE + RENFORCEMENT CAMSP/CMPP	2027-2029
Adultes et Enfants	CRA	À définir	Renforcement CRA	Ambulatoire	TSA-TND	0	1 049 501 €	CNH - SOCLE	2028-2029

PRogramme Interdépartemental d'ACcompagnement

DES HANDICAPS ET DE LA PERTE D'AUTONOMIE

PROGRAMME 2026-2030



Crédit photos : Pixabay

DREAL Bourgogne Franche-Comté

BFC-2026-07-20-00002

Décision portant subdélégation de signature aux
agents de la DREAL pour les missions
sous autorité de la préfète de
Bourgogne-Franche-Comté



**Décision n° BFC – 2026 -
portant subdélégation de signature aux agents de la DREAL pour les missions
sous autorité de la préfète de Bourgogne-Franche-Comté**

Le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement

VU

le code de l'environnement ;

le code des transports ;

le décret n° 85-891 du 16 août 1985 modifié, et ses textes d'application, relatif aux transports urbains de personnes et aux transports routiers non urbains de personnes ;

le décret n° 99-752 du 30 août 1999 modifié, et ses textes d'application, relatif aux transports routiers de marchandises ;

le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

le décret n° 2009-235 du 27 février 2009 modifié relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement ;

le décret n° 2015-1689 du 17 décembre 2015 modifié portant diverses mesures d'organisation et de fonctionnement dans les régions de l'administration territoriale de l'État et de commissions administratives ;

le décret du 8 avril 2026 nommant Violaine DEMARET, préfète de la région Bourgogne-Franche-Comté, préfète de la Côte d'Or ;

l'arrêté ministériel du 26 février 2024 nommant Thierry DELORME, directeur régional adjoint ;

l'arrêté ministériel du 1^{er} juillet 2024 nommant Cécile BRENNE, directrice régionale adjointe ;

l'arrêté ministériel du 16 février 2026 nommant Bénédicte CRETIN, directrice régionale adjointe

l'arrêté ministériel du 2 avril 2026 portant nomination de François VILLEREZ directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la région Bourgogne-Franche-Comté ;

l'arrêté de Mme la préfète de Région n° 26-150 BAG du 3 juillet 2026 portant organisation de la DREAL Bourgogne-Franche-Comté. ;

l'arrêté de Mme la préfète de région n°26-154 du 17 juillet 2026 portant délégation de signature à M François VILLEREZ, directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Bourgogne-Franche-Comté et lui permettant de donner délégation aux agents placés sous son autorité pour signer les actes relatifs aux affaires pour lesquelles il a lui-même reçu délégation.

DÉCIDE

SECTION I : COMPETENCE ADMINISTRATIVE GENERALE

(section I de l'arrêté préfectoral n° 19-332 du 6 septembre 2019 susvisé)

Article 1

Pour toutes décisions et tous documents relevant de l'échelon régional, délégation de signature est conférée à :

- Cécile BRENNE, directrice régionale adjointe
- Bénédicte CRETIN, directrice régionale adjointe
- Thierry DELORME, directeur régional adjoint

Article 2

En outre, délégation est donnée, en matière de fonctionnement de la direction, de gestion des locaux et de gestion de proximité du personnel à Jérôme VOULAND chef du service Secrétariat Général Pilotage Régional, Naïma ATILLAH et Emmanuel DIVERS, adjoints.

En ce qui concerne les actes de gestion courante relatifs à la gestion des ressources humaines de proximité, hors rémunération, délégation est donnée à Annick LAINÉ, cheffe de département ressources humaines et à Sylvie LE MANCHEC, adjointe.

En ce qui concerne les compétences régionales, délégation est donnée à Jérôme VOULAND, chef du service Secrétariat Général Pilotage Régional, Naïma ATILLAH et Emmanuel DIVERS, adjoints.

Demeurent réservées à ma signature ainsi qu'à celle des directeurs régionaux adjoints mentionnés à l'article 1^{er}, les notes à caractère général portant sur l'organisation de la direction, les sanctions administratives, les propositions de promotion dans le corps supérieur, et les arbitrages relatifs à la rémunération des personnels.

Enfin, tout agent de la DREAL compétent en la matière est habilité à présenter les observations orales de l'État devant les juridictions administratives et judiciaires à l'appui des conclusions écrites signées par le représentant de l'État.

Article 3

Délégation de signature est donnée à Yann DUFOUR, chef du service Transports-Mobilités, Frédéric GUIBOURG et Xavier CURELY, adjoints, à l'effet de signer :

a) En matière de transport public routier de personnes (décret n° 85-891 du 16 août 1985 modifié et textes d'application) :

- la délivrance de l'attestation de capacité professionnelle,
- le refus d'inscription à l'examen de capacité professionnelle en transport lourd,
- la délivrance de l'autorisation d'exercer la profession de transporteur public routier de personnes,
- la délivrance de la licence communautaire et des copies conformes,
- la délivrance de la licence de transport intérieur et des copies conformes,
- la mise en demeure des entreprises ne respectant plus la réglementation du transport,
- l'ajustement du nombre de copies certifiées conformes de la licence détenues,
- la suspension de l'autorisation d'exercer,
- le retrait de l'autorisation d'exercer et la radiation du registre électronique national des entreprises de transport par route,

- le prononcé d'un avertissement,
- le retrait des titres de transport,
- l'immobilisation des véhicules,
- l'ouverture et l'exploitation de lignes régulières de transport intérieur de voyageurs avec un pays tiers de l'union européenne,
- les dérogations accordées aux sociétés d'autocar pour le transport de passagers debout, conformément à l'article 75 de l'arrêté du 2 juillet 1982.

b) En matière de transport routier de marchandises (code des transports et textes d'application) :

- la délivrance d'une autorisation d'exercer la profession aux entreprises de transports publics routiers de marchandises, de déménagements et de location de véhicules industriels avec conducteurs destinés aux transports de marchandises,
- la délivrance de l'attestation de capacité professionnelle,
- le refus d'inscription à l'examen de capacité professionnelle en transport lourd,
- la délivrance de la licence communautaire et des copies conformes,
- la délivrance de la licence de transport intérieur et des copies conformes,
- la mise en demeure des entreprises ne respectant plus la réglementation du transport,
- l'ajustement du nombre de copies certifiées conformes de la licence détenues,
- la suspension de l'autorisation d'exercer,
- le retrait de l'autorisation d'exercer et la radiation du registre électronique national des entreprises de transport par route,
- le prononcé d'un avertissement,
- le retrait des titres de transport,
- l'immobilisation des véhicules,
- la délivrance et le suivi des autorisations internationales de transport routier de marchandises.

c) En matière d'activités de commissionnaire de transport (décret n° 90-200 du 5 mars 1990 et arrêtés ministériels du 25 septembre 1990) :

- la délivrance de l'attestation de capacité professionnelle,
- le refus d'inscription à l'examen de capacité professionnelle en commissionnaire
- l'inscription au registre des commissionnaires de transport,
- la délivrance du certificat d'inscription au registre des commissionnaires de transport,
- la radiation du registre des commissionnaires de transport.

d) En matière de convocation et fixation de l'ordre du jour de la Commission Territoriale des Sanctions Administratives – CTSA - et courriers d'information des entreprises sur la mise en œuvre des sanctions administratives après arrêté préfectoral pris après avis de la CTSA

e) En matière de contrôle des transports publics routiers (contrôles sur route et en entreprise) y compris l'immobilisation des véhicules faisant suite à une décision préfectorale.

f) L'agrément (délivrance, suivi et décision de suspension ou de retrait) et le contrôle des centres organisant des formations pour l'obtention des attestations de capacité professionnelle et des stages d'actualisation des connaissances des gestionnaires de transport.

- transport public routier de personnes,
- transport public routier de marchandises et de loueur de véhicules industriels,
- commissionnaire de transport.

g) En matière de formation professionnelle :

- l'agrément (délivrance, suivi et décision de suspension ou de retrait) et le contrôle des centres de formation professionnelle habilités à dispenser la formation initiale minimale obligatoire ou la formation continue obligatoire de sécurité des conducteurs salariés et non salariés du transport routier de marchandises et de voyageurs,
- l'habilitation des agents de contrôle des centres de formation FIMO/FCO

h) En matière de décisions techniques relevant de la compétence de l'échelon régional relatives aux opérations d'investissements routiers, et notamment l'approbation des dossiers d'étude préalables et d'enquête publique, des programmes, des avant-projets, projets ainsi que tous les documents réglementaires établis selon l'instruction gouvernementale, signée le 29 avril 2014, qui fixe les modalités d'élaboration des opérations d'investissement et de gestion sur le réseau routier national.

i) En matières d'opérations foncières et de mesures environnementales, quels qu'en soient les montants, liées aux opérations d'investissement sur le réseau routier national :

- saisines et notification de tous ordres,
- signature de documents d'arpentage, de promesses ou compromis de vente, actes de vente, d'achats et d'échanges ou de tout document relatif aux acquisitions foncières,
- signature d'obligations réelles environnementales, de conventions diverses relatives à la mise en œuvre, à la gestion ou au suivi de mesures compensatoires,
- signature de rapports, de consultations, d'états des lieux, de protocoles ou conventions diverses
- signature d'actes de gestion du domaine avant mise en service,
- remise à l'administration des Domaines des terrains devenus inutiles pour l'infrastructure.

Délégation est également donnée, pour les matières énumérées :

- aux points (a), (b), (c), (d), (e), (f), (g) à Lionel PERRETTE chef du département régulation des transports
- aux points (a), (b), (c), (d), (e), (f) et (g) à Ludovic MILLEFANTI : chef du pôle contrôle
- au point (e) : Stéphane BARSOT, Romain SOULAT, Vincent DIDIERLAURENT, Pierrick LEMAIRE et Serge BONFICO ;

Article 4

Dans le processus d'évaluation environnementale, concernant le dispositif de droit commun relatif à l'examen au cas par cas des projets prévu à l'article R.122-3 du code de l'environnement, délégation de signature est donnée à :

- Muriel CHABERT cheffe du service Transition Écologique ainsi qu'à Katy POJER et Olivier BOUJARD, adjoints.

à l'effet de signer les décisions prises au titre de l'examen au cas par cas de droit commun prévu par l'article L122-1 du code de l'environnement.

Article 5

Dans les matières autres que celles visées aux articles 3 à 4 de la présente décision, délégation de signature est donnée, dans leurs domaines de compétence respectifs, à :

- Yann DUFOUR, chef du service Transports-Mobilités, Frédéric GUIBOURG et Xavier CURELY, adjoints ;
- Jérôme VOULAND, chef du service Secrétariat Général Pilotage Régional, Naïma ATILLAH et Emmanuel DIVERS, adjoints ;

- Nicolas GUÉRIN, chef du service adjoint Prévention des Risques ;
- Aurélia BARTEAU, cheffe du service Biodiversité-eau-patrimoine, Antoine SION et Jean-Yves PESEUX, adjoints ;
- Muriel CHABERT, cheffe du service Transition Ecologique, Katy POJER et Olivier BOUJARD, adjoints
- Dorothee HESSCHENTIER, cheffe du Centre des Services Partagé Viotte et Laurent HALE, adjoint

Demeurent réservés à ma signature ainsi qu'à celle des directeurs régionaux adjoints mentionnés à l'article 1er, les courriers adressés :

- aux Directeurs des administrations centrales de l'État et leurs adjoints,
- aux Préfets,
- aux Présidents des établissements publics de l'État.

SECTION II : COMPÉTENCE D'ORDONNATEUR SECONDAIRE DÉLÉGUÉ

(section II de l'arrêté préfectoral n° 19-332 du 6 septembre 2019 susvisé)

Article 6

Pour toutes décisions et tous documents relevant de l'échelon régional, délégation est donnée à l'effet de signer, tant pour les dépenses que pour les recettes, toute pièce relative à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire délégué à :

- Cécile BRENNE, directrice régionale adjointe
- Bénédicte CRETIN, directrice régionale adjointe
- Thierry DELORME, directeur régional adjoint

Article 7

7.1 Ordonnancement des recettes et des dépenses

Dans le cadre de leurs attributions et compétences ou des intérimis qu'ils exercent, ont délégation de signature à l'effet de signer toute pièce et tout acte dévolus à l'autorité compétente, en tant qu'ordonnateur secondaire délégué, concernant les titres de recettes, les demandes d'engagement, la liquidation et la certification du service fait, selon les modalités spécifiées dans le tableau ci-après :

Programmes	Délégués
113	Aurélia BARTEAU
	Antoine SION
	Jean-Yves PESEUX
	Tatiana FAYARD
	Dominique Orth
129	Jérôme VOULAND
	Naima ATILLAH
	Emmanuel DIVERS
	Gérard CHRESTIAN

	Christophe VILLEMIN
135 et 135 relance	Muriel CHABERT
	Katy POJER
	Olivier BOUJARD
	Claire LAW de LAURISTON de BOUBERS
	Muriel JANEX
159	Muriel CHABERT
	Katy POJER
	Olivier BOUJARD
	Adeline COUSSY
	Alex ROY
174	Muriel CHABERT
	Katy POJER
	Olivier BOUJARD
	Elisabeth DE JESUS
	Stéphanie VUILLOT
	Adeline COUSSY
	Alex ROY
	Lionel PERRETTE
	Sébastien RYCHTER
	Yann DUFOUR
	Frédéric GUIBOURG
	Xavier CURELY
	Patricia DUBOIS
	Aurélia BARTEAU
	Jean-Yves PESEUX
	Antoine SION
181	Aurélia BARTEAU (action 10)
	Clément DONEY (action 10)
	Flavien RIFFIOD (action 10)
	Nicolas GUERIN (y compris BOP de bassin)
	Elodie SAUVAIN – jusqu'à 10 000€ HT (jusqu'au 30/09/2026)
	Wifried GERARD – pour les seules demandes d'émission de titre de perception (jusqu'au 30/09/2026)
203	Yann DUFOUR
	Frédéric GUIBOURG
	Xavier CURELY

	Ludovic MILLEFANTI
	Julien TERPENT-ORDASSIERE
	Lionel PERRETTE
	Jean-Noel LAMBERT
	Samir BOUILAKMANE
	Jeanne CRAYSSAC
	Hélène FEUVRIER
	Patricia DUBOIS
	Jean DOLL
	Thibaud MERCIER DE BEAUROUVRE
	Franck GENELOT
	Christelle VALCIN
	Marie BRENGARTH
	Charlène BON
	Eliane GILLET
	Franck CHAUMONNOT
	Adam BEN SAÏD
	Clarisse DULCHE
	Florent RENOUE
	Nathalie CANTET
	Emeline MICHEL
	Münise YAVUZ
	Rudy AGOSTINI
	Agnès BATTISTINI
216	Jérôme VOULAND
	Naïma ATILLAH
	Emmanuel DIVERS
	Gérard CHRESTIAN
	Christophe VILLEMIN
217	Jérôme VOULAND
	Naïma ATILLAH
	Emmanuel DIVERS
	Gérard CHRESTIAN
	Annick LAINÉ
	Sylvie LE MANCHEC
	Christophe VILLEMIN
	Hélène POITOUT LAIRD

	Muriel CHABERT
	Katy POJER
	Olivier BOUJARD
	Adeline COUSSY
	Alex ROY
235	Jérôme VOULAND
	Naïma ATILLAH
	Emmanuel DIVERS
	Gérard CHRESTIAN
	Christophe VILLEMIN
723	Jérôme VOULAND
	Naïma ATILLAH
	Emmanuel DIVERS
	Gérard CHRESTIAN
	Christophe VILLEMIN
349	Jérôme VOULAND
	Naïma ATILLAH
	Emmanuel DIVERS
	Gérard CHRESTIAN
	Christophe VILLEMIN
354	Jérôme VOULAND
	Naïma ATILLAH
	Emmanuel DIVERS
	Gérard CHRESTIAN
	Christophe VILLEMIN
	Annick LAINÉ
	Sylvie LE MANCHEC
	Slime CEDRATI
	Fabrice POITOUT
	Anne LEFRANC
	Dorothee HESSCHENTIER
	Bertrand COULIN
380	Muriel CHABERT
	Katy POJER
	Olivier BOUJARD
	Claire LAW de LAURISTON de BOUBERS
	Muriel JANEX

	Adeline COUSSY
	Alex ROY
	Elisabeth DE JESUS
	Stéphanie VUILLOT
	Aurélia BARTEAU
	Antoine SION
	Jean-Yves PESEUX
	Vanessa GROLLEMUND
	Nicolas GUERIN
	Yann DUFOUR
	Frédéric GUIBOURG

En outre, délégation de signature est donnée à Gérard CHRESTIAN, Béatrice VILLIER, Sylvie NAIGEON, Christophe VILLEMEN, Naïma ATILLAH et Emmanuel DIVERS à l'effet de signer ou valider via Chorus Formulaires les ordres de payer transmis au centre de gestion financière bloc 2 sur tous les BOP gérés par la DREAL, ainsi qu'à Sylvie NAIGEON et Béatrice VILLIER pour certifier le service fait dans Chorus Formulaires.

Programmes du Plan de relance de l'activité

362	Aurélia BARTEAU
	Antoine SION
	Jean-Yves PESEUX
	Muriel CHABERT
	Katy POJER
	Olivier BOUJARD
	Élisabeth DE JESUS
	Stéphanie VUILLOT
	Muriel JANEX
	Claire LAW de LAURISTON de BOUBERS
	Nicolas GUERIN
	Yann DUFOUR
	Frédéric GUIBOURG
	Xavier CURELY
	Patricia DUBOIS
	Jeanne CRAYSSAC
	Julien TERPENT-ORDASSIERE
	Jean DOLL

7.2 En matière de subvention : Les personnes mentionnées à l'article 5 de la présente décision ont délégué, dans leurs domaines de compétence respectifs, à l'effet de signer les actes attributifs de subvention d'un montant inférieur à 100 000 €.

7.3 En matière de masse salariale :

7.3.1 Jérôme VOULAND chef du service Secrétariat Général et Pilotage Régional, Naïma ATILLAH et Emmanuel DIVERS, chefs de service adjoints, ont délégué pour signer les actes relatifs à la rémunération du personnel sans limitation de montant.

7.4 Concernant la fonction RBOP

Sont autorisés à signer les demandes de subdélégation, ou de retrait de crédits aux unités opérationnelles, dans le cadre fixé par les répartitions de crédits :

Programmes	Délégués
113	Aurélia BARTEAU
	Antoine SION
	Jean-Yves PESEUX
135 et 135 relance	Muriel CHABERT
	Katy POJER
	Olivier BOUJARD
	Claire LAW de LAURISTON de BOUBERS
	Muriel JANEX
181	Nicolas GUERIN
	Malika LACHAMBRE (jusqu'au 30/09/2026)
	Thomas DEVILLERS (jusqu'au 30/09/2026)
203	Yann DUFOUR
	Frédéric GUIBOURG
	Xavier CURELY
380	Muriel CHABERT
	Katy POJER
	Olivier BOUJARD
	Muriel JANEX
	Claire LAW de LAURISTON de BOUBERS
	Adeline COUSSY
	Alex ROY
	Elisabeth DE JESUS
	Stéphanie VUILLOT
	Aurélia BARTEAU
	Antoine SION
	Jean-Yves PESEUX
	Nicolas GUERIN

Article 8

8.1 Compétences de RBOP et RUO dans l'outil Chorus

Sont autorisé(e)s à effectuer les différents mouvements de crédits liés à la détention d'une licence RBOP (mises à disposition, retrait, ré-allocation...) et d'une licence RUO (création de réservations de crédits, blocage de crédits, pilotage des CP...) sous Chorus et dans le cadre de leurs attributions :

Pour le service Secrétariat Général et Pilotage Régional

- Gérard CHRESTIAN
- Christophe VILLEMIN
- Sylvie NAIGEON
- Béatrice VILLIER
- Billo DIALLO

Ont délégation, sans limitation de montant, pour valider tous les actes (en recette et en dépense) qui seront intégrés dans Chorus via Chorus Formulaire, via des formulaires papiers ou via les applications ministérielles interfacées (AMI), après accord d'une personne ayant délégation pour l'ordonnancement des dépenses et des recettes en application des articles 6 et 7.1 de la présente décision :

Outils financiers	Agents valideurs	Programme(s) concerné(s)
Chorus DT Validation des ordres de mission dans l'outil Chorus DT (SG)	Billo DIALLO	Tous programmes
	Gérard CHRESTIAN	Tous programmes
	Sylvie NAIGEON	Tous programmes
	Aurélie DUBIEF	Tous programmes
	Béatrice VILLIER	Tous programmes
Chorus DT Validation des états de frais dans l'outil Chorus DT (GV)	Billo DIALLO	Tous programmes
	Gérard CHRESTIAN	Tous programmes
	Sylvie NAIGEON	Tous programmes
	Aurélie DUBIEF	Tous programmes
	Béatrice VILLIER	Tous programmes
Paiement des titres de transports des agents sur les marchés voyagistes et traitement des relevés d'opérations porteurs (FV)	Gérard CHRESTIAN	Tous programmes
	Christophe VILLEMIN	Tous programmes
	Billo DIALLO	Tous programmes
	Sylvie NAIGEON	Tous programmes
	Béatrice VILLIER	Tous programmes
	Aurélie DUBIEF	Tous programmes
PLACE	Patricia DUBOIS	Tous programmes
	Chantal VIVOT	Tous programmes
	Laura SABOT	Tous programmes

Outils financiers	Agents valideurs	Programme(s) concerné(s)
	Corinne OUTREY	Tous programmes
	Samuel DUPONT	Tous programmes
	Sandrine AUGUSTO	Tous programmes
Chorus Formulaire et Chorus Communication	Aube PETIT	Tous programmes
	Billo DIALLO	Tous programmes
	Béatrice VILLIER	Tous programmes
	Sylvie NAIGEON	Tous programmes
	Gérard CHRESTIAN	Tous programmes
	Christophe VILLEMIN	Tous programmes
	Patricia DUBOIS	Tous programmes

8.2 Cartes achats

Habilitation est accordée aux agents désignés ci-dessous pour la programmation et l'utilisation des cartes achats de la DREAL

Porteurs de cartes	Services	Programmes concernés
Anne LEFRANC	Direction/cabinet	354
Bénédicte FONTAINE	Direction/cabinet	multiBOP, 181, 354
Slime CEDRATI	SGPR/DISI	354
Jeanne LE CORNEC	STM/DRT	203, 174
Florian GUILLON	SGPR/DFL	multiBOP, 181, 354
Michel FERREIRA	SGPR/DISI	354
Sylvain CATEL	SGPR/DFL	354
Nicolas ROCHE-SAUCIER	SGPR/DFL	354
Clément DONEY	SBEP/DHH	181
Flavien RIFFIOD	SBEP/DHH	181
Béatrice VILLIER	SGPR/DFL	multiBOP, 354
Anita ROGIER	ASN	235
Maryline ADAM	ASN	235
Sylviane DESCOTES	UID 58-89/UD 58	354
Carole GIOFFREDI	UID 58-89/UD 89	354
Laura LAMIDIEU	UID 25-70-90/UD 70	354
Sabir TEPEKOY	UID 25-70-90/UD 90	354
Nathalie MAZOYER	UID 39-71/UD 71	354
Claudie SECHE	UID 39-71/UD 71	354
Aurélie DAVADANT	CSP Viotte	354
Dorothée HESSCHENTIER	CSP Viotte	354
Laureline VAN RYSEGHEM	CSP Viotte	354

Bertrand COULIN	CSP Viotte	354
-----------------	------------	-----

Responsable du programme des cartes achats : Gérard CHRESTIAN, chef du département finances ; responsable adjoint du programme des cartes achats : Christophe VILLEMIN.

Tous les porteurs de cartes disposent du niveau 1 (achats de proximité pour 2 000 € TTC maximum par transaction) et du niveau 3 (achats sur marchés publics, UGAP pour un montant de 7 000 € TTC maximum par transaction).

SECTION III : REPRÉSENTATION DU POUVOIR ADJUDICATEUR

(section III de l'arrêté préfectoral n° 19-332 du 6 septembre 2019 susvisé)

Article 9

Délégation est donnée, à l'effet de signer toutes commandes, marchés publics et accords-cadres de travaux, de fournitures et de services relatifs à tous les programmes quels que soient leurs montants et tous les actes s'y rapportant à :

- Cécile BRENNE, directrice régionale adjointe
- Bénédicte CRETIN, directrice régionale adjointe
- Thierry DELORME, directeur régional adjoint

Article 10

10.1 Hors programme 203

10.1.1 Délégation est donnée, à l'effet de signer toutes commandes, marchés publics et accords-cadres de travaux, de fournitures et de services hors programme 203, d'un montant inférieur à 80 000 euros HT et tous les actes s'y rapportant relatifs aux programmes et actions qui les concernent à :

- Jérôme VOULAND chef du service Secrétariat Général et Pilotage Régional, ses adjoints Naïma ATILLAH et Emmanuel DIVERS,

10.1.2 Délégation est donnée, à l'effet de signer toutes commandes, marchés publics et accords-cadres de travaux, de fournitures et de services hors programme 203, d'un montant inférieur à 80 000 euros HT et tous les actes s'y rapportant relatifs aux programmes et actions qui les concernent à

- Gérard CHRESTIAN chef du département finances et logistique et Christophe VILLEMIN, adjoint ;
- Yann DUFOUR, chef du service Transports-Mobilités, Frédéric GUIBOURG et Xavier CURELY, adjoints ;
- Nicolas GUERIN, chef du service adjoint Prévention des Risques ;
- Aurélia BARTEAU, cheffe du service Biodiversité-eau-patrimoine, Antoine SION et Jean-Yves PESEUX, adjoints ;
- Muriel CHABERT, cheffe du service Transition Ecologique, Katy POJER et Olivier BOUJARD, adjoints ;

10.1.3 Délégation est donnée, à l'effet de signer toutes commandes, marchés publics et accords-cadres de travaux, de fournitures et de services, hors programme 203, d'un montant inférieur à

10 000 euros HT et tous les actes s'y rapportant relatifs aux programmes et actions qui les concernent à :

Pour le service Transports Mobilités

- Lionel PERRETTE
- Jean-Paul SEQUEIRA
- Jeanne CRAYSSAC
- Patricia DUBOIS
- Julien TERPENT-ORDASSIERE
- Jean DOLL

Pour le service Prévention des Risques

- Malika LACHAMBRE
- Thomas DEVILLERS

Pour le service Biodiversité Eau Patrimoine

- Tatiana FAYARD
- Dominique ORTH
- Clément DONEY
- Flavien RIFFIOD

Pour le service Social Régional

- Hélène POITOUT LAIRD

Pour le cabinet

- Anne LEFRANC

Pour le CSP VIOTTE

- Dorothée HESSCHENTIER
- Bertrand COULIN

10.2 Programme 203

10.2.1 Délégation est donnée à Yann DUFOUR, chef du service Transports-Mobilités, Frédéric GUIBOURG et Xavier CURELY, chefs de service adjoints à l'effet de signer toutes commandes, marchés publics et accords-cadres de travaux, de fournitures et de services, d'un montant inférieur à 200 000 euros HT et tous les actes s'y rapportant ainsi que tous les actes (avenants, décision, etc.) sans incidence financière pour les marchés d'un montant supérieur.

10.2.2 Délégation est donnée, à l'effet de signer toutes commandes, marchés publics et accords-cadres de travaux, de fournitures et de services, d'un montant inférieur à 25 000 euros HT et tous les actes s'y rapportant dans le cadre de leurs attributions respectives à :

- Julien TERPENT-ORDASSIERE
- Hélène FEUVRIER
- Jean DOLL
- Thibaud MERCIER DE BEAUROUVRE
- Jean-Noel LAMBERT
- Samir BOUILAKMANE
- Franck GENELOT
- Adam BEN SAÏD
- Jeanne CRAYSSAC

Délégation est donnée, à l'effet de signer toutes commandes, marchés publics et accords-cadres de travaux, de fournitures et de services, d'un montant inférieur à 10 000 euros HT et tous les actes s'y rapportant dans le cadre de leurs attributions respectives à :

- Lionel PERRETTE
- Ludovic MILLEFANTI
- Émeline Michel
- Patricia DUBOIS
- Christelle VALCIN
- Marie BRENGARTH
- Rudy AGOSTINI
- Eliane GILLET
- Franck CHAUMONNOT
- Clarisse DULCHE
- Florent RENOUEAU
- Nathalie CANTET
- Charlène BON
- Münise YAVUZ
- Agnès BATTISTINI

10.2.4 Délégation est donnée, à l'effet de signer tout acte de sous-traitance à :

- Patricia DUBOIS, cheffe du département Finances Achat Public.

Article 11

Toutes délégations antérieures à la présente décision et toutes dispositions contraires à celle-ci sont abrogées.

Article 12

La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Besançon dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

Article 13

La présente décision sera notifiée à la préfète de la région Bourgogne-Franche-Comté, au directeur régional des finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté, ainsi qu'aux agents ci-dessus désignés, et sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Bourgogne-Franche-Comté.

Fait à Besançon, le 20 juillet 2026

Le directeur régional de l'environnement,
de l'aménagement et du logement

Signé : François VILLEREZ

DREAL Bourgogne Franche-Comté

BFC-2026-07-17-00003

Arrêté initial n°2026/STM/F.BAUD du 17/07/2026,
relatif à l'agrément du Centre de formation
ECOLE DE LA ROUTE F.BAUD habilité à dispenser
la formation professionnelle initiale et continue
des conducteurs du transport routier de
Voyageurs



**PRÉFÈTE
DE LA RÉGION
BOURGOGNE-
FRANCHE-COMTÉ**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement
Bourgogne-Franche-Comté**

**Arrêté initial n°2026/STM/F.BAUD du 17/07/2026, relatif à l'agrément du
Centre de formation ECOLE DE LA ROUTE F.BAUD habilité à dispenser la formation
professionnelle initiale et continue des conducteurs du transport routier de
Voyageurs**

La préfète de la région Bourgogne-Franche-Comté
Préfète de la Côte-d'Or

Vu la directive (UE) 2022/2561 du Parlement Européen et du Conseil du 14 décembre 2022 relative à la qualification initiale et à la formation continue des conducteurs de certains véhicules routiers affectés aux transports de marchandises ou de voyageurs ainsi que la directive 2006/126/CE relative au permis de conduire ;

Vu le code des transports, notamment les articles L. 3314-1 à L. 3314-3 et R. 3314-1 à R. 3314-28 relatifs à la qualification initiale et à la formation continue des conducteurs de certains véhicules affectés aux transports routiers de marchandises ou de voyageurs ;

Vu les articles R421-1 et R421-2 du code de justice administrative ;

Vu l'arrêté ministériel du 3 janvier 2008 modifié relatif à l'agrément des centres de formation professionnelle habilités à dispenser la formation professionnelle initiale et continue des conducteurs du transport routier de marchandises et de voyageurs ;

Vu l'arrêté ministériel du 3 janvier 2008 modifié relatif au programme et aux modalités de mise en œuvre de la formation professionnelle initiale et continue des conducteurs du transport routier de marchandises et de voyageurs ;

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu le décret du 08 avril 2026 portant nomination de la préfète de la région Bourgogne-Franche-Comté, préfète de Côte d'Or Madame Violaine DEMARET ;

Vu l'arrêté préfectoral n°26-130 BAG du 27 mai 2026 portant délégation de signature en matière d'administration générale à Monsieur François VILLEREZ, Directeur régional de l'environnement de l'aménagement et du logement ;

Vu la décision DREAL-BFC-2026-05-29-00002 du 29 mai 2026 portant subdélégation de signature à Monsieur Lionel PERRETTE, chef du département régulation des transports ;

Vu l'arrêté n°2026/STM/F.BAUD du 26/05/2026 publié le 28/05/2026 sous le numéro BFC-2026-05-26-00007 relatif à l'agrément du centre de formation ECOLE DE LA ROUTE F.BAUD habilité à dispenser la formation professionnelle initiale et continue des conducteurs du transport routier de Marchandises ;

Vu la demande réceptionnée en date du 08 juillet 2026, et documents ultérieurs transmis par :

Siège social

**ECOLE DE LA ROUTE F. BAUD
85 chemin des champs Michel
25410 SAINT-VIT
Siret n° 789 830 981 00013**

Et après instruction par la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Bourgogne-Franche-Comté ;

Sur proposition du directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Bourgogne-Franche-Comté :

ARRÊTE

Article 1 :

L'agrément initial pour dispenser la formation professionnelle initiale et continue des conducteurs du transport routier de voyageurs (Formation Initiale Minimale Obligatoire, Formation Continue Obligatoire et Formation Complémentaire dite "Passerelle") dans les conditions des textes visés ci-dessus est délivré à **ECOLE DE LA ROUTE F. BAUD** pour l'établissement suivant :

- **Établissement principal** :

ECOLE DE LA ROUTE F. BAUD

85 chemin des champs Michel

25410 SAINT-VIT

Siret : **789 830 981 00013**

Article 2 :

L'agrément initial n°2026/STM/F. BAUD du 17/07/2026 est valable pour :

- **une période de 1 mois allant du 1^{er} août 2026 au 1^{er} août 2027.**

Article 3 :

La portée du présent agrément est régionale.

Article 4 :

Le bénéficiaire du présent agrément s'engage à respecter les programmes prévus dans l'arrêté du 3 janvier 2008 modifié relatif au programme et aux modalités de mise en œuvre de la formation professionnelle initiale et continue des conducteurs de transport routier de marchandises et de voyageurs.

Article 5 :

Le bénéficiaire du présent agrément s'engage à mettre en place une organisation matérielle et pédagogique adaptée aux formations dispensées et à informer, dans les plus brefs délais, la DREAL Bourgogne-Franche-Comté de toute modification affectant ses moyens humains et matériels.

Article 6 :

Le bénéficiaire du présent agrément initial s'engage à réaliser au cours de celui-ci :

- 1 session FIMO comprenant au moins 8 stagiaires ;

- 6 sessions FCO comprenant au moins 8 stagiaires.

Pour les centres de formation qui souhaitent ne réaliser que des sessions de FCO, le nombre minimum de sessions de formation est fixé à 8.

Pour les centres de formation qui souhaitent ne réaliser que des sessions de FIMO, le nombre minimum de sessions de formation est fixé à 3.

Si le nombre requis de session n'est pas atteint, aucune nouvelle demande d'agrément ne pourra être présentée avant un délai d'une année à compter de la date de fin de la validité de l'agrément initial.

Article 7 :

Le bénéficiaire du présent agrément s'engage à faire suivre aux formateurs et aux moniteurs d'entreprise s'il y a lieu, les formations leur permettant de maintenir et d'actualiser leurs connaissances dans les domaines pour lesquels ils assurent les formations professionnelles de conducteur routier de marchandises et/ou de voyageurs.

Article 8 :

Le bénéficiaire du présent agrément s'engage à s'assurer que les organismes de formation agréés auxquels il a confié par contrat ou convention la réalisation de tout ou partie des formations obligatoires de conducteur routier de marchandises et de voyageurs respectent les dispositions du cahier des charges ainsi que les programmes de formation. Il s'engage également à communiquer chaque année à la DREAL Bourgogne-Franche-Comté, les nouveaux contrats ou conventions conclus dans l'année écoulée ainsi que les modifications intervenues dans les contrats ou conventions conclus les années précédentes.

Article 9 :

Le bénéficiaire du présent agrément s'engage à réaliser lui-même, dans tous les cas y compris lorsqu'une partie des formations professionnelles obligatoires a été confiée à un autre organisme de formation agréé, l'accueil des stagiaires en formation, la vérification des permis de conduire, des titres ou attestations requis ainsi que l'évaluation finale de ces formations.

Article 10 :

Le contrôle du centre de formation principal et de ses établissements secondaires, notamment en ce qui concerne le respect des programmes, la pérennité des moyens déclarés, les modalités de mise en oeuvre et le bon déroulement des formations, est assuré par les agents habilités de la DREAL Bourgogne-Franche-Comté.

Article 11 :

L'agrément peut être suspendu ou retiré à son bénéficiaire sur décision de la préfète de région.

Article 12 :

Le Directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Bourgogne-Franche-Comté est chargé de l'application du présent agrément qui sera notifié au centre de formation concerné. Il sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de la Région Bourgogne-Franche-Comté.

Il est renouvelable sur demande de son bénéficiaire.

Article 13 :

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, d'un recours gracieux auprès du Préfet de la région Bourgogne-Franche-Comté ou d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif territorialement compétent.

Article 14 :

Le présent arrêté initial entre en vigueur à compter du 1er août 2026.

Besançon le 17 juillet 2026
Pour la Préfète de Région
Par délégation, pour le Directeur,
Le Chef du Département Régulation des Transports



Lionel PERRETTE

Mission nationale de contrôle

BFC-2026-07-16-00003

185 arrêté modificatif n°1 CPAM de la Nièvre

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la santé, des familles,
de l'autonomie et des personnes
handicapées

Arrêté du 16 juillet 2026

**portant modification (n°1) à l'arrêté de nomination des membres du conseil de la
Caisse Primaire d'Assurance Maladie de la Nièvre**

N° 185/2026

La ministre de la santé, des familles, de l'autonomie et des personnes handicapées,

Vu le code de la sécurité sociale, notamment son article L. 211-2 ;

Vu l'arrêté 114/2026 du 24 avril 2026 portant nomination des membres du conseil de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie de la Nièvre ;

Vu l'arrêté du 26 juin 2026 portant délégation de signature (direction de la sécurité sociale) ;

Vu les désignations formulées par les organisations et institutions habilitées ;

Arrête :

Article 1^{er}

Est nommée membre titulaire du conseil de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie de la Nièvre, en tant que représentant des employeurs et sur désignation de la Confédération des petites et moyennes entreprises (CPME) :

- Madame Christine DOUBRE sur siège vacant.

Est nommée membre suppléant du conseil de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie de la Nièvre, en tant que représentant des assurés sociaux et sur désignation de la Confédération générale du travail (CGT) :

- Madame Gina ORNECIPE sur siège vacant.

Article 2

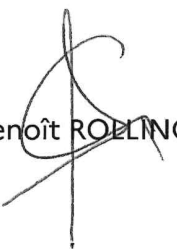
Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la région Bourgogne-Franche-Comté.

Fait à Nancy, le 16 juillet 2026

La ministre de la santé, des familles, de
l'autonomie et des personnes
handicapées,

Pour la ministre et par délégation :

Le chef de l'antenne de Nancy de la
mission nationale de contrôle et d'audit
des organismes de sécurité sociale,


Benoît ROELLINGER

Mission nationale de contrôle

BFC-2026-07-16-00004

187 arrêté modificatif n°3 CPAM du Territoire de
Belfort

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la santé, des familles,
de l'autonomie et des personnes
handicapées

Arrêté du 16 juillet 2026

**portant modification (n°3) à l'arrêté de nomination des membres du conseil de la
Caisse Primaire d'Assurance Maladie du Territoire de Belfort**

N° 187/2026

La ministre de la santé, des familles, de l'autonomie et des personnes handicapées,

Vu le code de la sécurité sociale, notamment son article L. 211-2 ;

Vu l'arrêté 97/2026 du 09 avril 2026 portant nomination des membres du conseil de la
Caisse Primaire d'Assurance Maladie du Territoire de Belfort ;

Vu l'arrêté du 26 juin 2026 portant délégation de signature (direction de la sécurité
sociale) ;

Vu les désignations formulées par les organisations et institutions habilitées ;

Arrête :

Article 1^{er}

Monsieur François CORTINOVIS, membre suppléant représentant les employeurs sur
désignation du Mouvement des entreprises de France (MEDEF), n'est plus membre du
conseil de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie du Territoire de Belfort.

Article 2

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la région Bourgogne-
Franche-Comté.

Fait à Nancy, le 16 juillet 2026

La ministre de la santé, des familles, de
l'autonomie et des personnes
handicapées,

Pour la ministre et par délégation :

Le chef de l'antenne de Nancy de la
mission nationale de contrôle et d'audit
des organismes de sécurité sociale,



Benoît ROLLINGER

Rectorat de la région académique Bourgogne
Franche-comté

BFC-2026-07-07-00017

Arrêté intérim Madame Sophie MONTERO de
Sébastien MARMOT

Arrêté N°

Portant nomination de Madame Sophie MONTERO, directrice du Groupement d'intérêt public, Formation tout au long de la vie de l'académie de Besançon (GIP FTLV) par intérim

LA RECTRICE DE LA REGION ACADEMIQUE BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE, RECTRICE DE
L'ACADEMIE DE BESANCON, CHANCELIERE DES UNIVERSITES,

Vu le décret n°2012-91 du 26 janvier 2012 relatif aux groupements d'intérêt public;
Vu le décret du 16 mars 2022 portant nomination de la rectrice de la région académique Bourgogne-Franche-Comté, rectrice de l'académie de Besançon - Mme ALBERT-MORETTI (Nathalie);
VU la convention constitutive du Groupement d'intérêt public, Formation continue et insertion professionnelle de Franche-Comté (GIP-FCIP) en date du 3 avril 2013;
VU l'arrêté ministériel du 23 août 2024 portant nomination et détachement de Monsieur Sébastien MARMOT dans l'emploi de délégué de région académique à la formation professionnelle initiale et continue de la région académique Bourgogne-Franche-Comté, à compter du 1er septembre 2024;
VU la convention constitutive du GIP-FTLV, notamment son article 22;
VU l'arrêté du 29 septembre 2021 nommant Monsieur Sébastien MARMOT, directeur du Groupement d'intérêt public, Formation Tout au long de la vie de l'académie de Besançon à compter du 1er septembre 2021; Considérant que M. Sébastien MARMOT est momentanément empêché d'exercer ses fonctions;

ARRÊTE

ARTICLE 1:

Madame Sophie MONTERO, directrice adjointe du GIP FTLV est désignée pour assurer l'intérim de Monsieur Sébastien MARMOT, directeur du Groupement d'intérêt public, Formation Tout au long de la Vie de l'académie de Besançon GIP FTLV, à partir du 1er juillet 2026 et ce jusqu'au retour du directeur.

ARTICLE 2:

La décision sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Fait à Besançon, le 7 juillet 2026

La Rectrice de la région académique
Bourgogne-Franche-Comté
et rectrice de l'académie de Besançon,
Chancelière des universités



Nathalie ALBERT-MORETTI

Rectorat de la région académique Bourgogne
Franche-comté

BFC-2026-07-20-00001

Arrêté rectoral liste éts zone blanche 2026-2027
+ ANNEXE

 RÉGION ACADÉMIQUE BOURGOGNE- FRANCHE-COMTÉ <i>Liberté Égalité Fraternité</i>	Secrétariat général de la région académique Bourgogne-Franche-Comté
---	--

**La Rectrice de la région académique Bourgogne-Franche-Comté,
Rectrice de l'académie de Besançon, Chancelière des universités**

Arrêté n°

fixant la liste des établissements d'enseignement supérieur de la région académique
prévue à l'article R. 822-1-1 du code de l'éducation
pour l'année universitaire 2026-2027

VU le code de l'éducation, notamment ses articles L. 822-1-1, R. 222-24-2 à R. 222-24-9 et R.822-1-1,

Vu le décret du Président de la République en date du 16 mars 2022, nommant Madame Nathalie ALBERT-MORETTI en tant que Rectrice de la région académique Bourgogne-Franche-Comté, Rectrice de l'académie de Besançon, Chancelière des universités ;

Vu l'arrêté du 21 novembre 2024 fixant les modalités de versement de l'aide financière prévue à l'article L. 822-1-1 du code de l'éducation ;

Vu l'arrêté du 8 décembre 2023 portant nomination de Monsieur Frédéric DEHAN dans l'emploi de secrétaire général de la région académique de Bourgogne-Franche-Comté ;

Sur la proposition du centre régional des œuvres universitaires et scolaires de Bourgogne-Franche-Comté,

Arrête :

Article 1

La liste des établissements d'enseignement supérieur de la région académique, dont les étudiants n'ont pas accès à une offre de restauration collective à tarif modéré, en raison de la localisation de leur établissement, prévue à l'article R.822-1-1 du code de l'éducation, est fixée au titre de l'année universitaire 2026-2027 dans le tableau figurant en annexe du présent arrêté.

Article 2

Dans le cadre du système d'information institué par l'arrêté ministériel susvisé, les établissements figurant en annexe du présent arrêté fournissent au Centre national des œuvres universitaires et scolaires les informations relatives aux étudiants bénéficiaires de l'aide financière prévue à l'article L. 822-1-1 du code de l'éducation.

Ils désignent un référent habilité à effectuer cette déclaration et tiennent à disposition du Centre national des œuvres universitaires et scolaires les pièces justificatives nécessaires au traitement et à la mise en œuvre de l'aide financière.

Article 3

La liste annexée au présent arrêté est consultable au siège de la région académique de Bourgogne-Franche-Comté

Article 4

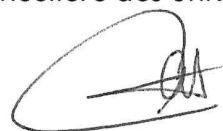
Le présent arrêté sera transmis aux cheffes et chefs, directrices et directeurs des établissements d'enseignement supérieur figurant au sein de la liste annexée.

Article 5

Monsieur le secrétaire général de la région académique Bourgogne-Franche-Comté, mesdames et messieurs les chefs d'établissement sont chargé(e)s chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Bourgogne-Franche-Comté.

Fait à Besançon, le 20 juillet 2026

La Rectrice de région académique
Bourgogne-Franche-Comté,
Rectrice de l'académie de Besançon,
Chancelière des universités,



Nathalie ALBERT-MORETTI

Annexe — Liste des établissements d’enseignement supérieur de la région académique de Bourgogne-Franche-Comté, dont les étudiants n’ont pas accès à une offre de restauration à tarif modéré en raison de la localisation

ACADEMIE	UAI	DENOMINATION ETABLISSEMENT	ADRESSE DU SITE DE FORMATION
DIJON	0211288L	Ecole des Beaux-Arts de Beaune	6 boulevard Perpreuil, Porte Marie de Bourgogne
DIJON	0212022J	Centre Universitaire Catholique Bourgogne	69 avenue Aristide Briand 21000 DIJON
DIJON	0211599Z	IRFSS Bourgogne-Franche-Comté Croix Rouge Compétence	9 Boulevard du Champ aux Métiers 21800 QUETIGNY
DIJON	0580979Z	Ecole supérieure d’informatique	74 rue Faidherbes 58000 NEVERS
DIJON	0580999W	Ecole supérieure de Marketing Digital/CCI de la Nièvre	74 rue Faidherbes 58000 NEVERS
DIJON	0711734Z	Ecole Municipale d’Art (Media Arts)	34 rue Fructidor 71100 CHALON SUR SAONE
DIJON	0891309P	EGC de l’Yonne	1 Boulevard des Noyers Pompons 89100 Sens
DIJON	0212253K	Ecole supérieure appliquée au Design et au Digital	4 Boulevard Docteur Jean Veillet 21000 Dijon
DIJON	0891332P	CREASUP DIGITAL	31, rue Vaucorbe, 89700 TONNERRE
DIJON	0891202Y	Antenne de Auxerre de l’institut national supérieur du professorat et de l’éducation de l’académie de Dijon	24 rue des Moreaux, 89000 Auxerre
DIJON	0711709X	Antenne de Mâcon de l’institut national supérieur du professorat et de l’éducation de l’académie de Dijon	9, rue Flacé, 71000 Mâcon
DIJON	0212226F	UFR Droit, sciences économiques et politiques DSEP site Mâcon	9 rue Flacé, 71000 Mâcon
DIJON	0711955P	Institut de Tramayes	5191 Chemin de Vannas, 71520 Tramayes
DIJON		Campus connecté de Nevers	7 bis rue du 13E de Ligne, 58000 Nevers
DIJON		Campus connecté d’Autun	Parc d’activité de Saint Andoche, Boulevard Bernard Gibeste, 71400 Autun
DIJON	0581000X	Institut de Formation en Ergothérapie de Nevers	2, rue des Mouillères, 58000 Nevers
DIJON	0711954N	BIOPRAXIA	17 rue porte de Paris, 71250 CLUNY
BESANÇON	0390988M	Croix-Rouge Site de Lons le Saunier	155 Chemin de Chaudon 39000 Lons le Saunier
BESANÇON	0391089X	Antenne de Lons le Saunier de l’Institut national supérieur du professorat et de l’éducation de l’académie de Besançon	23 rue des Ecoles 39000 Lons le Saunier

BESANÇON	0391173N	Antenne de Lons-le-Saunier de l'unité de formation et de recherche des sciences et techniques de l'université de Besançon	23 rue des Ecoles 39000 Lons le Saunier
BESANÇON	0700983N	Croix-Rouge - Site de Vesoul	12 rue Mitoudot Saint Ferjeux 70005 Vesoul Cedex
DIJON	0580650S	Institut en Formation en Soins Infirmiers C.H NEVER	15 rue du Donjon, 58000 Nevers